



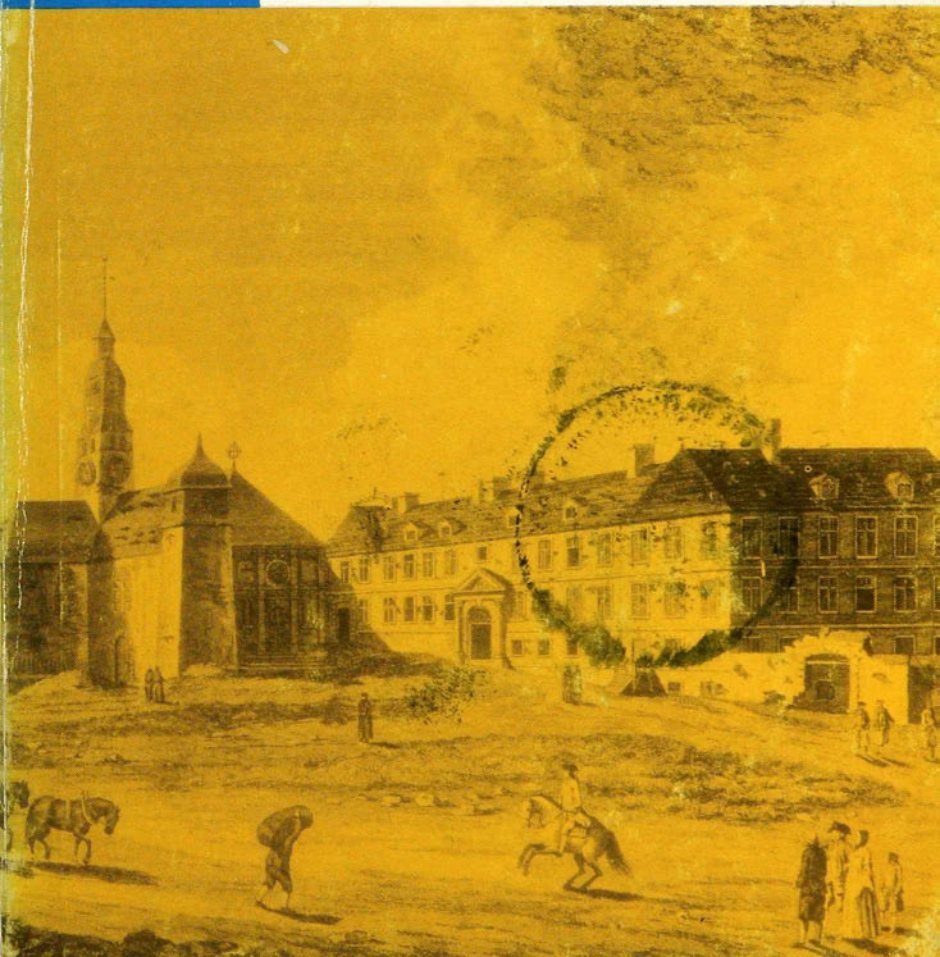
OFF  
A32A1  
C5/22

civilisation  
du québec

# « LES VIEUX MURS TÉMOIGNENT »

LE COLLÈGE DES JÉSUITES  
LA 1<sup>re</sup> ÉGLISE DE ST-JOACHIM  
LA MAISON FORNEL

MICHEL GAUMOND





Bibliothèque Nationale du Québec

# « LES VIEUX MURS TÉMOIGNENT »

LE COLLÈGE DES JÉSUITES,  
LA 1<sup>re</sup> ÉGLISE DE ST-JOACHIM,  
LA MAISON FORNEL.

**MICHEL GAUMOND**

SÉRIE ARCHÉOLOGIE

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES  
QUÉBEC  
1978

En couverture:

*Le Collège et l'Église des Jésuites,*  
Québec, 1759. Gravure de Richard Short.

OFF

A32A1

CS/22

D7330626

ISN 0-7754-3036-6

© Ministère des Affaires culturelles 1978  
Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
2<sup>e</sup> trimestre 1978

## PRÉSENTATION

Il est apparu intéressant au comité d'édition de la collection Civilisation du Québec de grouper sous une même couverture, trois brochures qui présentaient plusieurs points communs.

Leur faible tirage : de 600 à 800 exemplaires, leur nature, des rapports archéologiques doublés d'une monographie historique et enfin l'écart chronologique qui les sépare. Rappelons que la « relation » de Faucher de St-Maurice a été publiée sur l'ordre du gouvernement il y a un siècle et que la « maison Fornel » a été publiée en 1965.

Sans être des modèles du genre, nous croyons que ces brochures démontrent d'une façon évidente que l'archéologie peut apporter une contribution valable à une recherche en archives touchant un bâtiment particulier. En fait, c'est la seule méthode permettant de rattacher à des personnages historiques des objets de culture matérielle qu'ils ont laissés derrière eux. Les fouilles permettent également de préciser certaines données architecturales et d'expliquer des techniques de construction que les documents écrits ne mentionnent pas.

Il est opportun de noter que le complexe collège-église des Jésuites a été fouillé partiellement une première fois en 1878 et une seconde fois en 1971. Durant cette dernière campagne de fouilles, la Direction de l'Archéologie a dégagé près du tiers des murs de l'église érigée en 1666 et démolie en 1807. Sur la photo ci-jointe, on remarque le chœur en rond point, le transept droit, le massif rectangulaire de l'autel, le mur supportant la balustrade et un fragment d'un mur central portant le plancher. L'endroit où les fouilles de 1878 ont été exécutées est marqué d'un X. Le résultat de ces fouilles fera éventuellement l'objet d'une publication.

La monographie de la maison Fornel reste toujours d'intérêt malgré les ans et la seule correction que l'on pourrait y faire est la discussion à propos du nombre d'étages qu'aurait eu la maison au XVIII<sup>e</sup> siècle avant la conquête. En effet, des documents nouveaux recueillis lors de l'étude globale des maisons de la Place Royale nous permettent maintenant d'affirmer que la maison possédait trois étages du côté de la Place et quatre du côté de la rue St-Pierre. La maquette Duberger exécutée en 1800 nous la montrait à deux étages seulement. Nous croyons qu'après le bombardement de 1759, on l'avait reconstruite avec un étage en moins. Lors d'une restauration ultérieure, on pourra lui redonner son volume original.

Quant à la monographie de l'église de St-Joachim de Montmorency, les critiques que nous en avons reçues laissent croire que nous devons la rééditer telle quelle sans aucun changement et qu'elle n'abaissera pas la renommée de la collection Civilisation du Québec.

*Michel Gaumont*



# LE COLLÈGE DES JÉSUITES



## RELATION DES FOUILLES FAITES AU COLLÈGE DES JÉSUITES

À l'Honorable Henri-Gustave Joly,  
Premier Ministre et Commissaire des  
Travaux Publics de la Province de  
Québec

Monsieur le ministre,

En démolissant l'ancien collège des Jésuites, les ouvriers ont mis à jour les murs de fondation de cette partie des casernes qui regarde la Basilique de Québec, et sont tombés sur des ossements humains. Dès que vous apprîtes cette découverte, vous me donnâtes l'ordre de surveiller les fouilles, et de faire rapport au gouvernement, s'il y avait lieu.

J'ai l'honneur aujourd'hui de vous rendre compte de ma mission ; et comme il s'est agi dans le cours de ces fouilles de faire des rapprochements de dates et de faits qui peuvent mener à identifier dans ces ossements ceux de certains personnages historiques de la Nouvelle-France, et que j'ai été en même temps dans la pénible nécessité de constater l'enlèvement de ces restes par des personnes inconnues, j'ai cru devoir donner à ce rapport la forme d'une déclaration notariée. Avant de vous la transmettre, je prendrai sur moi d'attirer votre attention sur les faits suivants, qui ne se rattachent qu'incidemment, il est vrai, à l'honorable mission que vous m'avez confiée, mais qui concernent l'histoire d'une province, l'honneur d'une capitale.

Depuis 1865, le vieux Québec s'en va. Pendant ces quatorze années, on a eu la manie de détruire tout ce qui donnait un cachet d'antiquité à notre ville. On a abattu nos portes, malgré la protestation de tout ce qui, dans la province de Québec, était une autorité en art, en histoire, en bon goût.

Que pouvaient les arguments patriotiques de ceux qui plaidaient en faveur du passé ? Les champions de l'avenir, du commerce, du nivelage répondraient imperturbablement :

— Du jour où deux camions, chargés, l'un d'une tonne de mélasse, l'autre d'un boucaut de tabac, passeront de front à l'endroit où s'élèvent les portes de la Montagne et de la Canoterie, Québec monopolisera le commerce du Saint-Laurent.

Qu'étaient les rêves de l'archéologue, la poésie des vieux murs rappelant les cris de guerre et de triomphe du passé, devant cet horizon de balles, de

boucauts, de poinçons, de tierces et de pipes qui devait entourer notre ville, une fois ses bastions démantelés et ses fortifications rasées ? Vraiment, c'était perdre un temps précieux que d'hésiter. On rit au nez de ceux qui racontaient qu'en Europe — à Bordeaux, par exemple, où les vieilles portes de la ville sont encore conservées au milieu des quartiers neufs — on entourait les ruines de respect, de soins ; et de suite le marteau du démolisseur fut à l'oeuvre. En 1785, on abattait la porte Saint-Jean pour la remplacer, en 1867, par une construction sans cachet, sous les arches de laquelle il pleut de janvier à décembre. Six ans après, au mois d'août 1871, c'était au tour des portes Saint-Louis et de la Montagne ; et puis, 1873, celles du Palais et de la Canoterie disparurent comme les autres. Après les portes, vinrent les glacis, après les glacis les poternes ; après les poternes les chemins de ronde. On combla une partie des fossés, on laissa tomber en ruine les fortifications auxquelles on ne pouvait pas toucher, et nos quais, nos rues, nos chars urbains, les maisons neuves de nos petits rentiers absorbèrent à qui mieux mieux les débris de toutes ces démolitions. À force de niveler, on avait réussi à faire d'une ville exceptionnelle, curieuse, que l'on venait visiter de loin, une ville morne, pauvre, sans poésie, et qui semblait plongée dans les horreurs d'un bombardement.

La cité de Champlain n'allait plus exister que dans les gravures des bibliothèques, que dans le souvenir des vieillards, lorsqu'un jour ce que nos prêtres, nos artistes, nos lettrés n'avaient cessé de se répéter, fut dit par un homme de goût, qui joignait à ce titre celui de gouverneur général du Canada. Sur l'observation du comte de Dufferin, les autorités comprirent ce qui aurait dû les frapper si vivement, dès 1865. Elles se convainquirent que la foule de touristes qui chaque année venait passer quelque temps à Québec, avant la démolition d'une partie de ses murs, n'y accourait guère pour voir défiler de front deux camions dans la côte de la Montagne. Ce qui les attirait, c'était « *the stone-walled city of the North* ». On accepta l'avis du noble lord ; et de suite on se mit à relever ce qu'on avait eu tant de peine et si peu d'hésitation à détruire.

Il n'était que temps. Encore six mois de règne de la bande noire parmi nous, et la plus ancienne ville du continent nord-américain en devenait la plus jeune, par la disparition de ses monuments.

Aujourd'hui le danger est passé ; et si l'on pêche maintenant, ce ne peut être que par excès de zèle. Au lieu de reprendre cette physionomie de véritable place de guerre, telle qu'on la concevait à la fin du dix-huitième siècle, physionomie qui allait si bien à Québec, notre ville remonte sans

s'en douter vers le moyen-âge. Lorsque sa ceinture de portes et de murailles lui sera rendue, ce ne sera plus que chargée d'ogives, de créneaux, de machicoulis, de barbacannes, de tourelles, de pont-levis. En passant sur ces remparts, on ne songera plus au comte de Frontenac, à l'amiral de la Galissonnière, au général de Montcalm. On rêvera de Bayard et de du Guesclin.

Québec revêt donc son armure de guerre. Mais ce qu'il ne pourra plus retrouver, ce sont toutes ces reliques, ces curiosités, ces antiquités que la pioche du démolisseur a remises au jour, et qui, soit par cupidité, ignorance ou incurie, sont à jamais perdues pour l'histoire. Que de choses sans prix pour celui qui les trouve, et qui acquièrent une valeur inestimable, dès qu'elles passent sous les yeux de l'archéologue ou du conservateur du musée ! En évenrant les glacis de Québec, on a ramassé de vieilles montres, des bijoux anciens, des armes, des boulets, des bombes. Au parlement, en faisant des excavations sur la place de l'ancien cimetière de Québec, on a découvert des squelettes d'indiens, enterrés avec leur chaudières et leur flèches. Des pièces de monnaies ont été trouvées en fouillant le terrain-plein de la rampe, où s'élève le « *Young men's christian association* ». Les ouvriers chargés d'enlever le talus du glacis, où est le marché Montcalm, sont tombés sur un canon affûté, recouvert de maçonnerie et encastré dans une embrasure murée. Un peu plus loin, ils ouvraient une fosse où gisaient pêle-mêle vieux fusils à pierre, mousquets, sabres, poignards, épées, piques, lances, baïonnettes, tout cela cassé, tordu, oxydé. Que sont devenues ces reliques du passé, inutiles à l'ouvrier qui les rencontre, et si précieuses pour celui qui veut étudier l'histoire de son pays ? Tout a disparu entre les mains de gens qui ne voient que des vieux sous, du fer rouillé, de ridicules antiquailles, dans ces témoins muets de nos grandeurs et de nos angoisses. C'est ainsi que la cache d'armes du marché Montcalm a été jetée tout d'une pièce dans le quai du chemin de fer du Nord, au Palais !

Pourtant quel rêve ces tronçons et ces débris n'auraient-ils pas fait faire à ceux qui aiment quelquefois à se retourner vers le passé ?

C'est le soir du 15 septembre 1759. Québec est aux abois : Montcalm vient de mourir. La ration quotidienne n'est plus que d'un quarteron de pain mêlé à un peu de blé-d'inde, et le conseil de guerre s'assemble au château Saint-Louis. D'Aillebout de Cerry, de Pellegrin, de Lusignan, de Parfourn, de Saint-Vincent, d'Autrepy, de l'Estang de Celles, le chevalier Doms, de Bernetz, de Joannès, de Ramsay, opinent pour la capitulation.

Seul, le capitaine d'artillerie de Fiédmont s'y oppose.

Diminuez de nouveau la ration, s'écrie-t-il ; et défendons-nous jusqu'à la mort !

Le vote est pris.

« La garnison de la ville composée des forces de terre, des soldats de la marine et autres, sortira avec armes et bagages, tambour battant, mèches allumées avec deux pièces de canon français. »

Telle est la décision suprême de conseil de guerre de Québec : telle elle sera ratifiée demain par l'amiral Saunders et par le général Townshend. Mais lorsque ces honneurs auront été rendus au courage malheureux, les armes françaises resteront au pouvoir de l'ennemi ; et cette nuit-là, plutôt que de les remettre à l'Anglais, ceux qui dans la garnison partagent l'avis du capitaine de Fiédmont, se glissent furtivement au pied des fortifications. Ils y creusent une fosse, brisent leur épée, leur fusil, et les enfouissent dans cette terre de France qui cessera d'être française demain.

Quel grand épisode ! Quel tableau à peindre ! Et pour y arriver, qu'aurait-il fallu au peintre et à l'historien ? Constater sur le canon d'un fusil ou sur la douille d'une baïonnette le nom d'un régiment français, la couronne fleur-de-lisée.

Pareil vandalisme aurait pu être évité, s'il y avait eu une clause dans chaque contrat, obligeant l'entrepreneur des travaux à rendre compte, soit au gouvernement, soit à la corporation municipale — suivant le cas — des objets trouvés par ses employés. Pour mieux s'assurer de ces derniers, une gratification aurait dû être distribuée aux ouvriers intelligents qui contribuent ainsi à remettre au jour des pièces de la plus haute importance pour l'histoire d'un peuple et d'une époque.

Dans ce pays, quand on a attiré l'attention du public sur un édifice, sur une ruine ou une relique historique, on croit avoir tout fait. On discute dans la presse, ou on en cause entre chien et loup. On fait cent propositions que chacun s'empresse d'accepter — sauf à les mettre à exécution plus tard — puis on songe à autres choses. Cette manie de parler sans agir date déjà de loin. Ainsi, quand en septembre 1796, les cendres du comte de Frontenac, du chevalier de Callières, du marquis de Vaudreuil et du marquis de la Jonquière, tous gouverneurs, chefs d'escadre et lieutenants-généraux « pour le roy en la Nouvelle-France, terres et passes de la Louisiane... » furent transportées de l'église incendiée des Récollets à la cathédrale de Québec, où le clergé, admirateur patriotique de nos gloires, fit pieusement inhumér ces restes, le devoir de ces fidèle légataires de nos

traditions était accompli ; mais il en incombait un autre peuple canadien-français. On agita l'idée d'élever dans la cathédrale un modeste marbre funéraire à chacun de ces grands noms et de ces grands chefs de notre race<sup>1</sup>. La chose fut mise à l'étude, et ce, bel et si bien, que quatre-vingt-trois ans après la translation de ces ossements, tout est encore à faire ! Frontenac, Callières, Vaudreuil, la Jonquière dorment dans la ville qui a été le siège de leur gouvernement, sans avoir même une épitaphe pour rappeler aux vivants où ils sont, et ce qu'ils étaient ! Il est vrai que Champlain, le fondateur de notre ville, n'a pas encore de monument, et que le chevalier de Mézy, autre gouverneur de la Nouvelle-France, gît ignoré dans le cimetière des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Québec !

Un pays qui tient à compter parmi les nations doit avoir le culte de ses morts. Partout chez les races fortes, dans les contrées viriles, les vivants aiment à honorer ceux qui furent les défenseurs et les gloires de la patrie. Sous ce rapport nous ne saurions rester en arrière. Quelle partie de l'ancienne Nouvelle-France peut se vanter d'avoir une lignée et des enfants plus illustres ? et que faudrait-il pour arriver à perpétuer dans le peuple les grands noms et les hauts faits de son passé ? Une modeste subvention, portée chaque année au budget, et distribuée à une ville, à un bourg, à une localité qui se souvient des siens, et qui veut rappeler au présent un combat, une victoire, la gloire et l'énergie d'un fondateur, la vie d'un apôtre, les souffrances d'un martyr, les travaux d'un administrateur, la naissance, les faits de la guerre, ou la mort d'une célébrité navale ou militaire.

« L'avenir est aux races qui n'ont pas abjuré, disait l'amiral Jurien de la Gravière, à celles qui ont conservé le respect de leur langue, la mémoire des hauts faits du passé, et cette dernière étincelle de vie, la foi religieuse, capable à elle seule de tout féconder. »

Pourquoi ces nobles paroles ne s'appliqueraient-elles pas autant aux Canadiens-français qu'aux éléments hétérogènes qui les entourent ? Ici sont nés de Bienville, de Sainte-Hélène, de Martigny, de Châteauguay, de Sérigny, de Maricourt, et d'Iberville, le fameux Jean Bart canadien. Parmi les nôtres, nous comptons d'Eschailons, le vainqueur de Haverhill ; Hertel de Rouville, le vainqueur de Deerfield ; de Louvigny ; de Noyelles et de Saint-Ange, la terreur des Outagamis ; de Beaujeu, le héros de la Monongahéla ; de Léry, celui du fort Bull ; de Villiers, le vainqueur de Washington, au fort Nécessité. De Québec ou de Montréal, sont partis de grands orateurs, le jésuite Xavier Duplessis ; des écrivains, Grasset Saint-Sauveur ; des amiraux, de Vaudreuil, Bedout ; des officiers supé-

rieurs distingués, le général baron de Léry. Qui se souvient aujourd'hui de ces noms jadis fameux ? Ailleurs, le ciseau, le burin, le pinceau s'en seraient emparé, et les perpétueraient pour l'honneur du pays dont ils ont porté au loin la réputation. Ici, la plupart de ces grands hommes ne sont plus connus que des érudits et des chercheurs.

Il serait difficile de prendre en considération la proposition d'une subvention annuelle destinés à encourager les arts canadiens et à perpétuer dans le peuple les noms et les faits historiques de ses annales. Cela serait plutôt du ressort d'une société artistique, patronnée par le gouvernement. Mais si la période de crise que nous traversons nous force à remettre à d'autres temps un projet aussi patriotique, n'avons-nous pas sous la main un moyen de prouver aux étrangers qui visitent notre pays que nous nous souvenons de ceux qui furent les pionniers, les défenseurs et les sauveurs de notre race en Amérique ? Nos arpenteurs-géomètres ne cessent chaque année de mesurer et d'ouvrir à la colonisation d'immenses territoires. Réagissons de toutes nos forces contre la déplorable manie qui a trop prévalu dans le Bas-Canada de donner des noms exotiques à des cantons destinés à la population française, et applaudissons aux nobles efforts que certains officiers intelligents et instruits ne cessent de faire contre cet envahissement, depuis que la Province de Québec est devenue autonome.

En ouvrant la publication officielle intitulée *Guide du colon pour 1877*, je suis tombé par hasard sur les pages 17 et 18. Elles sont consacrées à l'agence des terres de la Couronne de la Chaudière, comté de Beauce. Cette agence se composait alors de vingt-cinq cantons, dont un certain nombre d'acres était arpenté, mais n'avait pas été concédé. De ces vingt-cinq cantons, vingt-et-un portent des noms anglais, deux des noms allemands, deux des noms français ! Pourtant les célébrités françaises ne manquent pas autour de nous, et nous devrions être fiers de pouvoir donner leurs noms à des portions de cette terre qu'elles ont aimée, qu'elles ont enrichie, pour laquelle la plupart ont versé leurs larmes et répandu leur sang. N'est-ce pas notre pays qui, en 1612 — à l'exception du Port Royal, resté la propriété de Poutrincourt — appartenait tout entier à Antoinette de Pons, marquise de Guercheville ? Quel est l'endroit du Canada qui rappelle aujourd'hui au passant le souvenir de cette riche bienfaitrice ? L'Acadie se souvient-elle — autrement que dans ses annales — de Poutrincourt, de Pontgravé, du gai Lescarbot, de Membertou, du P. Gilbert du Thet, de Denys, de d'Aulnay, de la Tour, du commandeur de Razilly, de Boishébert, de Thury, de Villiers, du P. Rasles et du farouche baron de Saint-Castin ?

En revanche, le souvenir de ceux qui ont persécuté les véritables propriétaires du sol, de ceux qui ont exporté la population acadienne et qui l'ont éparpillée sur toutes les mers, est non seulement vivace dans le coeur des descendants des victimes, mais les noms de Moncton, de Lawrence, de Winslow, sont donnés à des lieux qui sont proches de l'endroit où ils ont accompli leurs prouesses, et où ils ont acquis leur triste renommée. Imiterons-nous l'exemple que ne cessent de nous offrir la Nouvelle-Écosse, l'île du Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et le Cap-Breton ? Allons-nous épuiser le vocabulaire anglo-allemand pour donner des désignations géographiques à des endroits qui doivent être naturellement habités par une population française ? Où se trouvent les cantons qui rappellent la mémoire de Laviolette, le fondateur des Trois-Rivières ; de Duplessis-Bochart ; du P. Buteux ; des sulpiciens, Le Maistre et Vignal, martyrisés par les indiens ; du P. Vimont ; de Brigeac ; de Lambert Closse, le sauveur de Montréal ?

Quel est l'homme — qu'il soit de race latine, saxonne ou celtique, peu importe — qui ne serait pas fier de donner à un endroit de la province de Québec le nom de Dollier, ou celui de Gallinée, ces deux braves missionnaires qui accompagnèrent de Lassalle et prirent possession des lacs Érié et Ontario, au nom de leur roy ? ou encore, celui de Saint-Lusson, qui en fit autant pour le pays des Outaouais ? ou encore, celui de Saint-Simon qui planta les armes de France et de Navarre à la Baie d'Hudson ? Les noms de du Mantet, de Courtemanche, de la Perrière, de Saint-Ovide, de Subercase — le héros de Terre-Neuve — des frères Charon — ces apôtres de la charité — rappellent des souvenirs plus chers pour nous, et parlent plus à nos coeurs que ceux d'Adstock, de Broughton, de Gayhurst, de Marlow, de Risborough, de Shenley nord et de Shenley sud. En faisant la juste part des désignations géographiques qui peuvent revenir à la population anglaise de notre province, je ne vois pas quel apport cela peut donner à l'esprit d'une confédération, que de forcer une population française à apprendre de mémoire et à estropier les noms de Tring, de Buckland, de Cranbourne, de Standon, de Frampton, de Ware, de Botsford, de Bungay, d'Ixworth, de Watford, de Coleraine et de Thetford, quand on aurait pu donner à ces cantons, à ces villages, à ces concessions les noms de ceux qui firent tant pour établir notre influence ici, et pour grandir notre race. Sennezergues et de Saint-Ours, blessés mortellement à la bataille des plaines d'Abraham, ne revivent donc plus que dans les vieux tomes de notre histoire ? et personne ne songe plus à ces lutteurs de l'heure suprême, aux régiments du Languedoc, du Béarn, de la Sarre, de Guien-

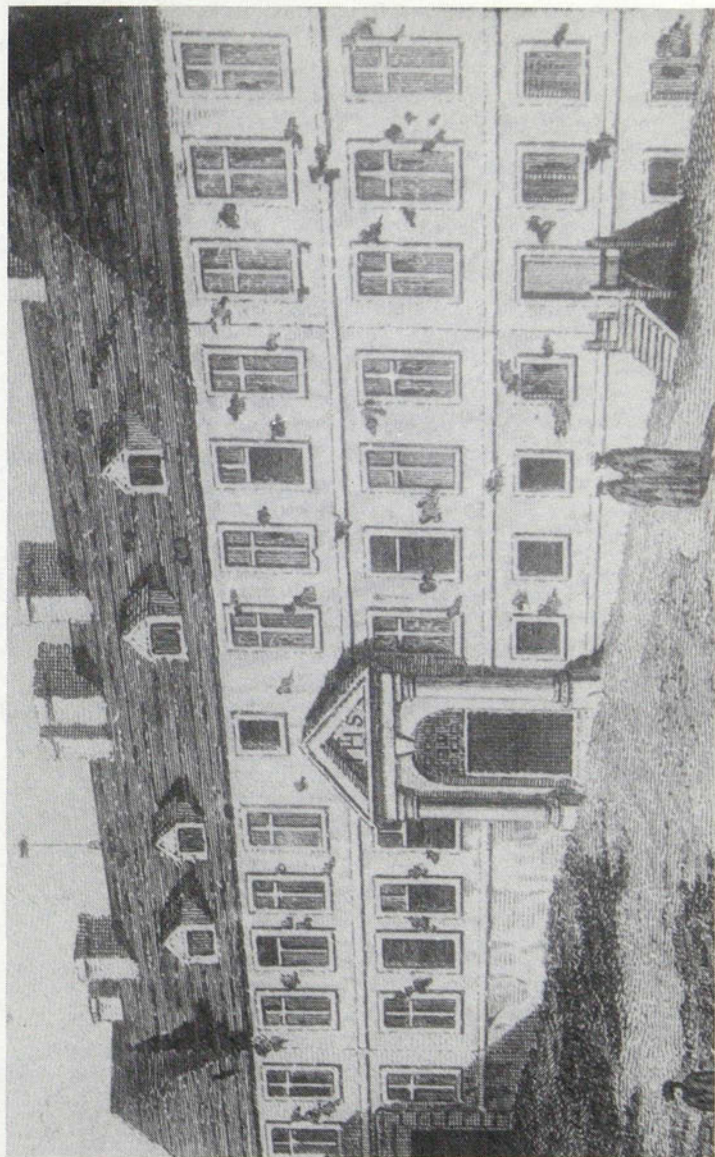
ne, du Berry et du Royal Roussillon ? Bourlamarque ; le colonel Poulariès ; d'Aiguebelles — le défenseur du moulin Dumont — de la Roche-Beaucourt, commandant des escadrons légers ; le brave Dalquier, qui a décidé du sort de la bataille de Sainte-Foy ; les commandants des milices canadiennes, Dumas, Théaume et de La Ronde ; l'intrépide de Vaucrain, capitaine de l'*Atalante* ; Pouchot ; de Fidémont ; de Bougainville sont-ils donc sitôt oubliés, et seraient-ils devenus des étrangers au pays qu'ils ont illustré par leurs vertus et par leur vaillance ? Plus heureux que ces immortels vaincus, leurs dignes rivaux Wolfe, Amherst, Townshend, Murray, Carleton, Saunders, Cook, ont nommé d'après eux certains endroits de la terre qui fut cédée à leurs pays par les traités, et les moins populaires de leurs successeurs, Haldimand, Craig, Colborne, sans avoir les mêmes mérites, ont eu les mêmes honneurs. N'est-ce pas d'après eux que sont nommés certaines rues de certaines villes, où l'histoire nous dit qu'ils mirent en pratique la loi du plus fort ?

Si les noms, que la bouche des canons et les échos du champ de bataille avaient chargé la postérité de nous transmettre, sont déjà négligés et semblent indifférents à la génération actuelle, il ne faut plus s'étonner de l'oubli où sont tombés ceux qui n'appartenaient qu'aux apôtres de la paix et de la bonne nouvelle.

Grands parmi les grands de la Nouvelle-France, les missionnaires jésuites n'ont cessé — ici, comme ailleurs — de faire surgir sur leur passage, les injustices, les colonnies, la persécution, les tourments, la mort. Les pages que leur réserve l'histoire de notre pays, forment les plus admirables chapitres où il soit traité de dévouement, de courage apostolique. Ayant la plupart de grands noms, humiliés dans leur chair, portant le cilice et donnés constamment « *en spectacle aux anges et aux hommes* », comme le disait au pied du poteau de la torture Bréboeuf tout sanglant à son compagnon de martyr le P. Lallement, ils enseignaient aux autres à continuer la moisson des âmes, tout en consacrant ce qu'elle pouvait leur laisser de temps à l'étude des langues et aux solutions géographiques.

N'est-ce pas en parlant d'eux que Bancroft dit : « L'histoire des travaux des missionnaires se rattache à l'origine de toutes les villes de l'Amérique française. Pas un cap n'a été doublé, pas une rivière n'a été découverte sans qu'un Jésuite n'en ait montré le chemin. » ?

Quelquefois, au milieu des rudes fatigues de l'apostolat, la voix du supérieur venait surprendre le missionnaire au fond des forêts, sur le bord des cascades et des grands fleuves inconnus. Elle lui ordonnait de venir



« Les premières fenêtres à gauche du portail et celles de la chapelle des Messieurs ».  
Les fouilles archéologiques de 1878 ont été exécutées dans le sous-sol à gauche de la porte-cochère.

retremper ses forces par un repos bien mérité, qu'il passait dans la prière et dans la retraite, au collège des Jésuites de Québec. Alors les robes noires arrivaient de chez les abénaquis, les montagnais, les esquimaux, les hurons, les outaouais, les iroquois, les algonquins, les illinois, les outagamis. Des bords embaumés du détroit de la Floride et de la mer Vermeille jusqu'aux confins solitaires de l'océan Glaciale, les apôtres du Christ accouraient vers Québec, leur métropole. Groupés autour de leur supérieur, sous le toit hospitalier d'une partie du collège de Jésuites de Québec, ils passaient quelques mois dans la méditation, dans les pieux entretiens, dans la rédaction de ces admirables relations qui font encore l'étonnement de l'historien et du savant, puis ces courts instants de repos écoulés, ils reprenaient plus alertes, mieux préparés, plus fort que jamais, le chemin de l'apostolat, de l'isolement, de la souffrance et du martyre.

Dans ce vieux collège des Jésuites qui vient de disparaître sous le marteau du démolisseur, on se racontait jadis, pendant les récréations, les grandes découvertes qu'avaient faites le récollet Jean Dolbeau, l'infatigable explorateur des contrées situées au nord du Saint-Laurent. Ici, le P. de Quen venait annoncer la « découverte » du lac Saint-Jean ; le P. Dreuilletes décrivait les contrées qu'il lui avait fallu traverser pour être le premier à se rendre à l'Atlantique, par la Chaudière et le Kennebec ; de Bréboeuf, Daniel, Lallement, Jogues, Raimbault narraient les voyages qu'ils avaient faits pour se rendre jusqu'au fond du lac Huron ; Chaumonot et de Bréboeuf se préparaient à parcourir en éclaireurs la grande vallée qui s'étend du Saint-Laurent au lac Supérieur. Et quand venait l'heure de la séparation, quand il fallait aller reconduire par le petit sentier de la côte de la Montagne ceux qui partaient pour les longs voyages en canot d'écorce, et que ces derniers s'éloignaient, n'ayant pour tout bagage qu'un crucifix et une soutane rapiécée, c'était vers la maison mère de Québec que convergiaient les nouvelles des souffrances, des combats, des triomphes des missionnaires Jésuites. C'est ainsi que le monde catholique ravi, lisait les larmes aux yeux, ce que venait de faire le P. Jogues, à qui ses bourreaux arrachaient un pouce.

« Je pris alors ce pouce avec l'autre main, et vous le présentai, ô Dieu vivant et véritable, en mémoire des sacrifices que depuis sept ans j'avais offerts sur l'autel de votre église. »

C'était à Québec, sur l'emplacement qu'occupait naguère le vieux collège, que les Jésuites, retenus à la desserte de la ville, se réjouissaient pieusement à la nouvelle, si souvent répétée alors, du martyre de l'un des leurs. Que de fois la voûte de la petite chapelle de leur Congrégation ne

s'est-elle pas éclairée, la nuit, à la lueur des cierges, et n'a-t-elle pas entendu psalmodier l'office des morts, terminé alors par les cris de joie de *Te Deum* ? C'est que dans la journée, était arrivée la nouvelle de Jogues, de Bréboeuf, Gabriel Lallement, Bressani, Garnier, Daniel, René Goupil — dont les vœux furent acceptés par le P. Jogues en marchant au lieu du supplice — Garreau, Buteux, Rasles, Chabanel ou Auneau, avaient souffert pour la foi et venaient de confesser le Christ. À Québec, le P. Dablon a rêvé ce Mississippi que devaient bientôt découvrir le P. Marquette et Jolliet « tonsuré et minoré le 10 août 1662 ». Ici, les PP. Ménard et Anne de Noüe sont venus demander à Dieu la force de mourir isolés pour la plus grande gloire de son nom, l'un au fond des bois — *martyrem in umbra* — l'autre sur les glaces du lac Saint-Pierre. Au « collège » se sont formés des interprètes, des diplomates, mieux que cela, des otages, — qui plus d'une fois ont préservé la Nouvelle-France des plus affreux dangers ; le P. Bigot, qui réussit à retenir les Acadiens irrités ; le P. Bruyas, qui avait tant d'empire sur les Iroquois ; le P. Grenier, qui dominait les Hurons par son éloquence ; le P. Angelron, qui en faisait autant des Outaouais et des Algonquins ; le P. de Lamberville, que le gouverneur de Callières reconnaît dans une de ses dépêches comme étant « le sauveur du Canada ». Sous ce toit disparu, les PP. Lejeune, Jérôme Lallemand, Enemond Masse, Chaumonot, La Brosse, de Bréboeuf, Vincent Bigot, de Crépieul, de Carheil, ont su devenir des linguistes distingués. Après leurs périlleux voyages, venaient prier et méditer, ici, le P. Allouéz, qui « avait fait plus de deux milles lieues dans une de ses courses évangéliques, et poussé fort loin dans le Nord » ; le P. Albanel, le découvreur de la Baie d'Hudson. Dans le silence de ces cellules, le P. de Bonécamp préparait ses travaux d'hydrographie et ses études sur les voyages scientifiques ; le P. Bressani faisait d'importantes observations astronomiques ; le P. Laure levait sa carte depuis le Saguenay jusqu'au lac des Mistassins ; le P. Aubery esquissait celle du pays situé au midi du Saint-Laurent ; le P. Laffitau mettait ses herbiers en ordre et découvrait le gin-seng ; les PP. Charles Lallemand, le Jeune, Barthélemy Vimont, Jérôme Lallemand, Ragueneau, Dablon, Bréboeuf et de Quen rédigeaient les relations des Jésuites, ce monument impérissable de leurs travaux et de leur dévouement ; le P. Charlevoix commençait à accumuler les travaux de sa magnifique « *Histoire et description générale de la Nouvelle-France.* » En construisant le collège des Jésuites de Québec, les frères Liégeois, le Faulconnier, Pierre Feauté, Ambroise Cauvet, Louis Le Boësme ont appris, à l'exemple du Christ, à manier la hache, la scie, le rabot, et ont donné les premières

leçons de menuiserie et de construction à ceux qui, plus tard, devaient devenir la souche de tous ces habiles ouvriers que ne cesse de former depuis la province de Québec.

À côté de ces noms que nous a transmis l'histoire, d'autres personnes ont vécu sous ce toit béni, dans les joies et les tristesses de l'apostolat, dans l'oubli des hommes, dans la paix de Dieu. Les unes sont mortes de maladies pestilentielles contractées au service des soldats et de la population ; d'autres ont mené une vie de retraite et d'abnégation ; d'autres en sont partis et ont disparu dans leurs missions, sans qu'on ait jamais entendu parler d'eux. Chaque membre de la compagnie de Jésus qui venait au Canada, prenait sa croix à Québec, et quelque lourde qu'elle pût être, il la portait sans sourciller — comme le Maître — se faisant « barbare pour ainsi dire avec les barbares pour les rendre tous enfants de Dieu ». Pendant qu'ils évangélisaient, le siècle marchait. Peu à peu la forêt reculait devant la civilisation ; les races sauvages se fondaient au contact de l'européen.

Seul le Jésuite ne changeait pas.

Il restait en complète possession de l'héritage que lui avait légué le Christ, l'humilité, l'esprit de sacrifice, la pauvreté, la charité, la science, la paix intérieure et le complet oubli de soi-même. La lutte sans trêve avec l'idolâtrie, l'ignorance, le siècle, telle était sa consigne.

Le siècle fut le plus fort.

Comme il ne pouvait guère infliger le martyre au vaincu — ce qui aurait juré avec les idées philosophiques du jour — il confisqua les propriétés de l'ordre. Là où s'enseignaient la patience, la prière, les vertus, les sciences chrétiennes, les arts de la paix, un sergent-instructeur vint faire faire à des recrues l'école de peloton. La chapelle fut transformée en église protestante, et plus tard en dépôt de provision ; le collège en caserne. Où les psalmodies et les saintes litanies se faisaient entendre, ne retentissaient plus que les rires et les lazzis de la chambrée. Puis à leur tour, soldats, magasins d'intendance, casernes, subirent la loi commune : ils disparaurent.

Pendant quelques années, les murs silencieux du vieux collège des Jésuites semblèrent se recueillir, jusqu'au jour où la charité revenant frapper à la porte des cellules des Pères, celles-ci se rouvrirent pour donner l'hospitalité à une partie de la population du quartier Montcalm, qu'un incendie venait de chasser de leurs demeures.

Érigé pour venir en aide aux souffrances humaines, le collège des Jésuites finissait comme il avait commencé. Il redevenait l'asile des malheureux, et les pauvres y trouvèrent un abri, jusqu'à ce que certains philanthropes s'aperçurent que ses murailles étaient dilapidées et dirent qu'elles menaçaient la vie des passants. Il fallut alors en finir au plus vite. La bande noire s'abattit sur cette relique de notre passé. Mais chose étrange ! Ces pierres branlantes, condamnées comme étant dangereuses, résistèrent à la sape et à la mine. Le bélier, la poudre à canon mordirent à peine dans ces assises, où le mortier avait la consistance du granit. On employa les plus forts explosibles connus pour avoir raison de ces murs, et encore la maçonnerie du frère Le Faulconier, la charpente du frère Ambroise Cauvet, ne semblèrent s'écrouler qu'à regret, mettant à découvert des ossements que des rapprochements de faits et des coïncidences historiques semblent identifier avec ceux du frère Jean Liégeois, le grand architecte qui avait eu « la surintendance du tout », et à qui, pendant 214 ans, son oeuvre aurait ainsi servi de tombeau.

Dans quelques jours, il ne restera plus rien de ce qui fut, pendant cent quatorze ans, l'*alma mater* de l'instruction dans l'Amérique du Nord. Plus vieux d'une année que le collège de Harvard, près de Boston, celui des Jésuites de Québec n'existera plus maintenant que dans des souvenirs de ceux qui ont la fierté de leur passé.

Avant qu'il ne disparaisse complètement, la Province de Québec ne doit-elle pas une marque de souvenir à ceux qui furent ici les plus vaillants et les plus saints d'entre les vaillants et les saints ; à ceux qui, sans espoir de reconnaissance en ce monde, ont travaillé sans relâche pour Dieu, pour la patrie, et qui, tout en s'ignorant eux mêmes, furent des héros, des savants et des martyrs ?

Une chapelle ou un monument élevé sur le terrain occupé jadis par le collège, et construit aux frais de la Province de Québec ne serait-il pas une marque convenable de son respect et de son pieux souvenir ? Ici les revenus des biens des Jésuites — cette année, ils ont été de \$22,141.56 — sont affectés aux frais de l'instruction publique. Un monument ou un édifice religieux rappelant à l'Amérique du Nord les noms de *tous* les Pères, de *tous* les Frères Jésuites qui ont illustré l'ordre dans la Nouvelle-France, ne serait-il pas la meilleure manière d'enseigner l'histoire aux générations à venir, et ne servirait-il pas, autant que n'importe quel autre moyen, les fins de l'instruction publique dans la Province de Québec ?

Debout, à l'endroit où a existé le collège de Québec, à cet endroit où pendant si longtemps a battu véritablement le coeur de la Nouvelle-France, l'humble monument que nous érigerons aux Jésuites aura eu pour véritables promoteurs ceux qui, parmi ces géants, furent considérés comme les plus fabiles et les plus petits. L'un, le P. Jean de Quen, ne fut qu'un découvreur ; l'autre, le P. François du Peron, qu'un aumônier mort comme un soldat en face du drapeau de son régiment ; le troisième, le frère Jean Liégeois, qu'un « donné » et un humble ouvrier. Autour de ces modestes religieux viendront se grouper les noms mieux connus des grands martyrs de l'ordre de ceux qui furent ici les historiens, les géographes, les savants de la compagnie.

Entourés de ce qui a fait la force et la gloire de la société de Jésus et du nom canadien-français dans l'Amérique du nord les MISSIONNAIRES Jean de Quen, François du Peron, Jean Liégeois personnifieront ainsi la trilogie qui fut toute la Nouvelle-France :

LE DÉCOUVREUR, LE SOLDAT, L'OUVRIER.

À ces hommes on ne saurait discuter un monument et notre histoire s'empresse de nous indiquer l'endroit où il doit s'élever. C'est celui où presque tous les Jésuites du Canada sont venus prier, ont travaillé, ont souffert, et où dans les personnes du père de Quen, du père du Peron, du frère Liégeois, se sont accomplies les tristes paroles du psalmiste :

*« Non est pax ossibus meis . . . Extraneus factus sum fratribus meis, et peregrinus filiis matris mea. »*

« Il n'y a pas eu de pais pour nos os ... Nous sommes devenus des étrangers à nos frères, et des inconnus aux enfants de notre mère. »

Tout en vous priant, monsieur le premier ministre, d'accueillir favorablement les observations ci-dessus, il est de mon devoir de remercier ici l'abbé LeMoine, chapelain des Ursulines ; les docteurs Lemieux, LaRue, l'abbé Laflamme, professeurs à l'Université-Laval ; l'abbé Bélanger ; le capitaine Deville ; MM. Alexandre Brault, Oscar Dunn, Jules Taché, Cyrille Tessier, Auguste Laberge, Cyrille Duquet et Livernois, pour le précieux concours qu'ils ont bien voulu me donner.

J'ai l'honneur de vous transmettre la déclaration notariée ci-jointe, et de vous soumettre les propositions suivantes :

1. À l'avenir, lorsque le gouvernement donnera un contrat de démolition ou de fouille, il y aura une clause spéciale, obligeant l'entrepreneur des travaux à remettre au gouvernement les pierres angulaires, plaques de

plomb, vieilles monnaies, armes, documents, etc., etc., qui viendraient à être trouvés par lui ou par ses ouvriers, et ces pièces seront déposées dans un musée.

2. Une chapelle, ou un monument élevé à la mémoire des Jésuites de la Nouvelle-France, sera érigée aux frais de la province, en face de la Basilique de Québec, sur l'endroit où s'élevait jadis le vieux collège des Jésuites.

Le tout respectueusement soumis.

*Faucher de Saint-Maurice*



*L'an mil huit cent soixante-et-dix-neuf, le vingt-troisième jour du mois de juillet, devant maître HENRI-ALEXANDRE-ABDON BRAULT, notaire public soussigné, dûment admis pour la Province de Québec, l'une des provinces de la Puissance du Canada, résidant en la cité de Montréal, district de Montréal.*

*À comparu FAUCHER DE SAINT-AURICE (Narcisse-Henri-Édouard) ancien capitaine d'infanterie au service de feu Sa Majesté Maximilien I, Empereur du Mexique, ancien capitaine stagiaire au 2<sup>e</sup> Bataillon d'Infanterie Légère d'Afrique, chevalier de l'ordre impériale militaire de la Guadeloupe, maintenant Greffier des Bills Privés au Conseil Législatif de la Province de Québec, résidant en la cité de Québec ;*

Lequel a requis le notaire soussigné de consigner au nombre de ses minutes le rapport suivant :

Que l'honorable premier ministre et ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics de la Province de Québec, l'honorable HENRI-GUSTAVE JOLY, ayant été informé que certains ossements humains avaient été découverts dans les excavations faites pendant la démolition des casernes des Jésuites, sises en face de la Basilique de Québec, et sachant que d'après les relations qui existent du temps, il y avait raison de croire que ces ossements étaient ceux de certains Pères ou de certains Frères Jésuites enterrés là, a chargé le comparant Faucher de Saint-Maurice de diriger les fouilles.

Et le dit comparant nous a présenté le rapport suivant :

En recevant cet ordre, je me transportai sur les lieux qui sont connus sous le numéro 2816 du plan du livre de renvoi officiel du quartier Saint-Louis de la cité de Québec, et là, interrogeant le conducteur des travaux de démolition, le sieur Hilarion Gentil, demeurant alors rue Richmond, numéro 40, faubourg Saint-Jean de Québec, j'appris de lui que ce matin-là, le 28 août 1878, il avait découvert à vingt-trois pieds, à l'est de la porte principale des casernes des Jésuites, et à douze pieds trois pouces du mur qui court parallèlement avec la rue de l'ancien Marché, des ossements humains, entr'autres, un crâne recouvert d'une chevelure rousse, assez longue et encore adhérente, et que sur la recommandation du docteur Hubert La Rue, professeur à l'Université Laval, ces ossements avaient été mis dans

un cercueil et transportés au cimetière de Belmont. J'informai alors le sieur Gentil du sujet de ma mission, et il engagea les nommés Pierre Robert, Joseph LaRoche, Thomas Gagnier et Joseph Bélanger, qui se mirent immédiatement à l'oeuvre, et travaillèrent depuis le 23 août jusqu'au 13<sup>e</sup> jour de septembre inclusivement.

Jeudi, le 31 août, vers onze heures du matin, je découvris à environ trois pieds trois pouces plus à l'est de l'endroit où avaient été trouvés les premiers ossements, une partie de squelette, sans crâne. Ces ossements gisaient sur une planche de sapin qui avait la forme que l'on donne généralement aux cercueils. Le bois de la planche de dessous était noir, mais assez bien conservé ; quant aux autres planches du cercueil, elles étaient tellement pourries qu'il suffisait de les toucher pour les faire tomber en poussière. En ouvrant cette tombe, le pic d'un ouvrier brisa une petite croix en porcelaine blanche qui avait la forme d'une croix de Saint-André. Elle était placée à l'endroit où manquait la tête.

Ces ossements furent recueillis par mes ordres, mis dans une boîte en bois, et déposés dans le « *Regimental Magazine* », petite construction en pierre qui n'a pour ouverture que deux meurtrières de quatre pouces de largeur, maçonnées en dedans, et une porte en bois de pin de l'épaisseur de deux pouces. Cette porte fermait au moyen d'un fort cadenas, assujetti par deux crampes en fer.

Mardi, le 3 septembre, les ouvriers découvrirent un nouveau squelette. Il se trouvait à un pied neuf pouces plus à l'est du dernier mentionné plus haut. Il était presque complet ; le crâne surtout était remarquable par sa grosseur et par sa conservation. Du cercueil, il ne restait que la planche de dessous : elle était noire et avait la consistance du terreau. Parmi les ossements, je découvris un coeur en cuivre, avec chaînette — semblable à celle dont on se sert aujourd'hui pour agraffer les manteaux — une boucle en cuivre, neuf grains de chapelets montés en cuivre et parfaitement conservés. Ce squelette fut trouvé à trois pieds un pouce du mur qui court parallèlement avec la rue du Marché. Il fut déposé par mes ordres dans la boîte où étaient déjà les ossements trouvés précédemment, puis enfermé sous clef dans la petite construction décrite plus haut.

Les jours suivants, je fis continuer les fouilles dans ce que je croyais être des caveaux, mais qui n'étaient en réalité que des murs de soutènement. Ces travaux de déblayement firent trouver les objets suivants :

I. Une pièce de monnaie en cuivre, parfaitement conservée, portant d'un côté l'effigie de Louis XIII avec la légende « *Hoc sidere lilia florent* », et de

l'autre côté, les armes de France et de Navarre, avec l'inscription « *Ludovicus XIII. D.G. Fr. et Nav. rex.* »

II. Une petite pièce en cuivre du dix-septième siècle, assez mal conservée.

III. Un compas, enfoncé dans la maçonnerie du mur désigné dans le plan ci-annexé sous le nom de « *sacristie* ». Ce compas était à une profondeur de trois pieds sept pouces dans le mur.

IV. Un boulet du poids de une livre, enfoncé dans le mur de fondation du collège des Jésuites qui fait face à la Basilique.

Vendredi, le 6 septembre, je fis déblayer le mur de fondation de la pièce qui — d'après la nature de certains objets trouvés par les ouvriers employés aux fouilles, et d'après certains renseignements puisés dans les documents du temps — a dû servir de sacristie.

Nous y trouvâmes :

I. À une profondeur de deux pieds un pouce, des débris de bois calciné, et des fragments de poutre en cèdre, portant les traces du feu.

II. Une lampe en fer à bec, très oxydée.

III. Un lingot de métal pesant 42-21 grammes, que l'abbé Laflamme, professeur de physique à l'Université Laval, a déclaré, après analyse, être « un fragment de bronze renfermant du cuivre et de l'étain » ; et que M. Cyrille Duquet, orfèvre, à Québec, croit être un morceau de cloche.

IV. Dans les interstices du mur de maçonnerie, trois petits morceaux de cierge, parfaitement conservés.

V. Deux fragments en fer du dessus d'un réchaud pour faire brûler l'encens.

Lundi, le 8 septembre, je fis ouvrir le mur de tranchée qui court quarante-six pieds le long de la citerne. Vers neuf heures et demie du matin, le pic découvrit des ossements humains. Ils étaient pêle-mêle, et le docteur Hubert LaRue, professeur à l'Université Laval, en faisant l'examen, me dit que ces ossements étaient féminins, et reconnut trois humérus de femme.

Je fis mettre ces débris à part, dans une boîte de fer blanc, et je les déposai sous clef dans la petite construction décrite plus haut.

Les ossements cités plus haut, à part du squelette, trouvé le 28 août 1878 par le sieur Hilarion Gentil, conducteur des travaux de démolition, furent

examinés par les docteurs Lemieux et LaRue, comme il appert par les déclarations suivantes que je garde de record :

*Nous, soussignés, Charles-Eusèbe Lemieux et Hubert LaRue, docteurs en médecine, et professeurs à l'Université-Laval, certifions avoir examiné les ossements trouvés le 31 août et le 1<sup>er</sup> septembre sur le terrain de l'ancien collège des Jésuites de Québec, et déclarons que ces ossements étaient ceux de deux personnes du sexe masculin.*

*En foi de quoi nous avons signé, à Québec, ce 1<sup>er</sup> septembre 1878.*

C.E. LEMIEUX, M.D.

F.A.H. LARUE, M.A.M.D.

*Nous, soussignés, Charles-Eusèbe Lemieux et Hubert LaRue, docteurs en médecine et professeurs à l'Université Laval, certifions avoir examiné les ossements trouvés le 9 septembre 1878, sur le terrain de l'ancien collège des Jésuites de Québec, et déclarons que ces restes étaient des ossements de femme.*

*En foi de quoi nous avons signé, à Québec, ce 9 septembre 1878.*

C.E. LEMIEUX, M.D.

F.A.H. LARUE, M.A.M.D.

Le 13 septembre, voyant que le terrain qui s'étend de la sacristie à la porte d'entrée des casernes des Jésuites, et de la place du marché à la citerne, avait été fouillé sur toute la longueur et sur toute la profondeur, je fis cesser les travaux, et je congédiai les ouvriers.

Le lendemain, je fis faire un plan de ces fouilles par le capitaine Deville (Édouard-Gaston), ancien officier de la marine française, et ingénieur-géographe de la Puissance du Canada. Ce plan est ci-annexé.

La clef du *Regimental Magazine*, où les ossements avaient été déposés, demeura entre les mains du conducteur des travaux de démolition, avec ordre de veiller soigneusement à leur garde.

Le 9 mai 1879, en compagnie du docteur Hubert LaRue, et en présence du notaire soussigné, je me présentai à l'Assemblée Législative, à la chambre du Président, où se trouvait alors l'honorable M. Starnes, président du Conseil Législatif, et chargé par *intérim* du portefeuille des Travaux Publics, en l'absence de l'honorable M. Joly, et là, je lui demandai l'autorisation de faire faire deux cercueils aux frais du gouvernement de la province de Québec, pour y déposer les ossements mentionnés plus haut,

et les remettre de la part du gouvernement au R. P. Saché, supérieur de l'ordre des Jésuites à Québec. L'honorable M. Starnes accueillit favorablement cette demande, donne les ordres en conséquence, et dit au docteur Hubert LaRue que la clef du « *Regimental Magazine* » où avaient été déposés les ossements, serait livrée sur sa demande par M. Pierre Gauvreau, ingénieur et directeur des Travaux Publics pour la province de Québec. Le docteur Hubert LaRue me pria alors d'aller chercher cette clef. Il était trois heures et vingt minutes de l'après-midi. M. Pierre Gauvreau me dit que son fils, M. Elzéar Gauvreau, officier au département des Travaux Publics, devait avoir la clef demandée. Il le fit venir en ma présence, et celui-ci nous dit que cette clef devrait être entre les mains de M. François-Xavier Bilodeau, gardien au bureau des Travaux Publics ; puis, s'absentant un instant pour s'en enquérir, il revient en disant que la porte du « *Regimental Magazine* » où les ossements avaient été déposés, était ouverte, et que les ossements avaient été enlevés par des personnes inconnues.

Je me transportai immédiatement sur les lieux en compagnie du docteur Hubert LaRue et en présence du notaire soussigné, et là, je constatai qu'une des crampes en fer qui retenait le cadenas était arrachée ; que la porte était ouverte ; que le plancher du « *Regimental Magazine* » où avaient été déposés les ossements était presque totalement arraché, et que les boîtes qui renfermaient ces ossements avaient disparu avec leur contenu.

Le lendemain matin, à neuf heures, je retournai avec Auguste Laberge, écuier, contracteur et ancien échevin de la ville de Montréal, et là, étant sur les lieux, je fis constater le bris commis, comme il appert par la déclaration suivante, que je garde aussi de record.

*Je, soussigné, Augustin Laberge, fils, contracteur de la cité de Montréal, déclare être allé le 10 mai 1879, sur la demande de M. Faucher de Saint-Maurice, visiter la petite construction, appelée « Regimental Magazine » et qui se trouve élevée sur le terrain des casernes des Jésuites de Québec. Là, j'ai constaté que la crampe en fer qui retenait le cadenas au cadre de la porte, et qui avait été enlevée, s'enfonçait dans le cadre de cette porte à une profondeur de deux pouces ; qu'elle avait été arrachée au moyen d'un levier, et que cet instrument avait laissé des traces d'effraction sur le bois de la porte.*

*En foi de quoi j'ai signé, à Québec, ce 10 mai 1879.*

AUGUSTE LABERGE

À part les ossements, tous les objets mentionnés au présent rapport comme ayant été trouvés par le comparant, Faucher de Saint-Maurice, sont encore en sa possession, et il déclare les tenir à la disposition du gouvernement de Québec, pour en user selon bon plaisir.

Et le comparant, Faucher de Saint-Maurice, a de plus demandé au notaire soussigné de consigner au présent rapport ses impressions et renseignements personnels sur les preuves apportées à constater l'identité des ossements mentionnés plus haut, et au soutien des faits et des rapprochements suivants qu'il soumet respectueusement au jugement de ceux à qui il peut appartenir de décider.

Il appert d'après le *Journal des Jésuites*, page 142, que le 11 juillet 1650, cinq ans *avant* la mort du frère Liégeois, « on commença à travailler aux « fondements de la Chapelle » ; puis, en date de décembre 1653, le même *Journal* ajoute, page 193 : « Le premier « Dimanche de l'Avant on commence les Catéchismes dans « notre chapelle ». Quatre ans *après* les funérailles du Frère Liégeois, et dix-sept jours *avant* celles du Père de Quen, il y eut, dit encore le *Journal des Jésuites*, page 265, « Consulte pour l'augmentation de chapelle, « ou en faire une nouvelle : différé à d'ici, en un an « & *interim* qu'on adviserait de la place, » Enfin le 31 mars 1666 — six mois et demi *après* la mort du Père François du Peron, le *Journal* contient ce qui suit, page 344 :

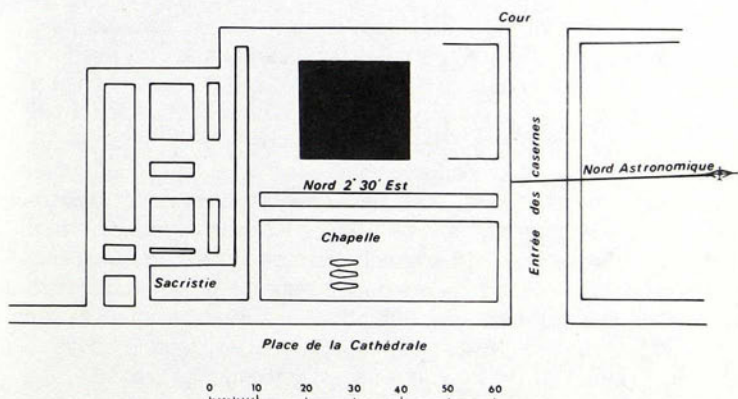
« Le 31, Monseign. de Tracy met la première pierre de nostre église, et de son avis, Monsieur le Gouverneur la première de la première chapelle, Mons. l'Intendant la première de la 2<sup>o</sup> chapelle, Monsieur le Baroys de la part de Messieurs de la Compagnie la première pierre du portail. Monsieur de Charny en l'absence de Monseign. l'Évesque y a officié. »

Il ressort deux faits de ces différentes citations du *Journal des Jésuites*, partie publiée par les abbés Laverdière et Casgrain (de septembre 1646 jusqu'au 21 juin 1668) :

1. Que l'église des Jésuites qui s'élevait jadis sur l'emplacement du vieux Marché n'a été commencée qu'en 1665, c'est-à-dire l'année qui suivit celle où mourut le dernier Jésuites cité plus haut, le Père François du Peron. La pose de la première pierre, telle que consigné dans le *Journal des Jésuites*, en fait foi, et la position de cette église est confirmée par une gravure du siècle dernier, dont une photo-lithographie est annexée au présent rapport, et par le témoignage de plusieurs vieillards qui se rappellent l'avoir vue démolir en 1807. D'ailleurs, il existe aux archives des Ursulines de Québec un manuscrit, qui constate que la petite boîte de plomb renfermant le coeur de madame de la Peltrie « a été rapporté de

PLAN  
 des fondations de la  
 CHAPELLE des MESSIEURS  
 dans les  
 CASERNES DES JESUITES

des fouilles faites par ordre du gouvernement sous la direction de  
 Faucher de Saint Maurice



Québec 19 Octobre 1878  
 (Signé) E. Deville

l'église des « Jésuites, le 14 mai, lors de sa démolition en 1807 ». « Ce coeur était enterré, disent les annales des Ursulines, sous les marches du maître-autel de l'église des Jésuites, suivant les termes du testament. »

II. Qu'avant la construction de l'église des Jésuites, les offices, le catéchisme, etc., etc., se disaient à partir du « premier Dimanche de l'Avant » — 1653 — dans la chapelle commencée le 11 Juillet 1650, *cinq ans avant la mort du frère Liégeois*, arrivée samedi le 29 mai 1655 : que « la consulte pour l'augmentation de chapelle ou en faire une nouvelle » eut lieu quatre ans après la mort du frère Liégeois, et dix-sept jours avant la mort du P. de Quen, arrivée mercredi le 8 octobre 1659 : et que la pose de la première pierre de l'église des Jésuites par le marquis de Tracy, eut lieu le 31 mai 1666, six mois et demi après la mort du P. François du Perron, arrivée mardi le 10 novembre 1665.

Or le *Journal des Jésuites* constate, comme il apparaîtra plus loin, que ces Jésuites furent enterrés dans la chapelle de la « Congrégation ».

Pour identifier les ossements trouvés, il fallait d'abord relever le site de cette chapelle.

Les fouilles du 6 septembre 1878, faites aux casernes des Jésuites, sur le site décrit dans le plan Deville ci-annexé, ayant amené la découverte de deux fragments en fer du dessus d'un réchaud pour faire brûler l'encens, d'un fragment de bronze qui, au dire de M. Cyrille Duquet, a dû appartenir à une cloche, et de plusieurs morceaux de cierge parfaitement conservés, cela fait croire que les murs de fondation qui entouraient l'endroit où se faisaient les fouilles, étaient ceux de l'ancienne sacristie de la chapelle, désignée dans le *Journal des Jésuites*, page 197 sous le nom de « Congrégation des Messieurs ». La chapelle qui portait ce nom, ou plutôt, comme le dit l'abbé Ferland dans ses notes sur les registres de Notre-Dame de Québec, page 90, la « chambre qui servait de chapelle aux Jésuites » dès la fin de 1650, se trouvait comprise dans le corps du « grand bastiment » et ne pouvait être éloignée de sa sacristie. Les travaux de déblaiement ont fait surgir de terre à six pieds de ce qui est désignée dans le plan Deville ci-annexé, sous le nom de « sacristie » — c'est-à-dire dans la chambre voisine — les murs de fondation d'une grande pièce, longue de quarante-huit pieds et large de dix-sept pieds.

Là furent trouvés les ossements des trois squelettes mentionnés plus haut ; et voici comment.

I. — Les premiers ossements découverts dans cette pièce, par le comparant Faucher de Saint-Maurice, le furent le 31 août 1878. Ils étaient,

comme le dit la présente déclaration « à environ trois pieds trois pouces plus à l'est de l'endroit où le sieur Hilarion Gentil, conducteur des travaux de démolition, avait trouvé un squelette, sans crâne. Une petite croix en porcelaine rouge, brisée par la pioche d'un ouvrier gisait à l'endroit où manquait la tête.

L'absence de cette tête ne donnerait-il pas à penser que ces restes étaient ceux de l'architecte du collège des Jésuites de Québec, du frère Jean Liégeois ?

Le 29 mai 1655, il fut aperçu dans un champ près de Sillery, par une troupe de sept ou huit Agniers.

... « Ils l'investirent tout à coup, dit le *Journal des Jésuites*, qui a toujours été consulté pendant toute la durée de ces fouilles — le prirent sans résistance, lui percèrent le coeur d'un coup de fusil, et l'étendirent mort à leurs pieds : l'un deux lui enleva la chevelure ; et l'autre lui coupa la tête, qu'il laissa sur la place. »

« Le lendemain, les Algonquins trouvèrent son corps et l'apportèrent à Sillery, d'où il fut transporté en chaloupe à Québec. Nos Pères et nos Frères allèrent processionnellement le prendre au bord de l'eau ; les Pères en robe, avec le bonnet carré sur la tête et un cierge à la main ; nos Frères avec quelques-uns des donnés ou des hommes de la maison, apportèrent le corps dans notre chapelle, où l'on dit vespres des morts et d'autres prières après. Le soir nos F.F. accommodèrent le corps du défunt, à la manière de la Compagnie ; et le 31 de May, il fut inhumé, après l'office et la messe ; tous nos Pères et nos F.F. avec beaucoup de personnes du dehors, assistèrent à ses obsèques. Il fut enterré au bas de la chapelle, c'est-à-dire dans l'un des deux côtés, où se trouve aujourd'hui l'autel de la congrégation des messieurs. »

Le *Journal des Jésuites* est précis sur les détails de cette mort. « L'un deux lui enleva la chevelure, l'autre lui coupa la tête *qu'il laissa sur la place*. Le lendemain les Algonquins trouvèrent *son corps* et l'apportèrent à Sillery d'où il fut transporté en chaloupe à Québec » ... « Le soir nos F.F. accommodèrent *le corps* du défunt à la manière de la Compagnie ... « La relation ajoute que le frère Liégeois « fut enterré au bas de la chapelle. »

Or la position du squelette découvert le 31 août 1878, correspond avec *le bas* de la pièce décrite dans la présente déclaration. De plus le squelette trouvé *était sans tête*.

II. — Le squelette trouvé le 3 septembre 1878 était presque complet ; la tête était intacte et fort belle. Parmi les côtes fut recueilli un coeur en cuivre avec chaînette, dans le genre de celles dont on se sert aujourd'hui pour agraffer les manteaux ; entre les tibias gisaient une boucle en cuivre, et à côté du squelette, sur la planche du fond du cercueil, mêlés au terreau, neuf grains de chapelet montés en cuivre et parfaitement conservés.

Le *Journal des Jésuites* raconte ce qui suit, page 338 :

« Le 15 » — novembre 1665 00 « un bastiment arrive de Richelieu, qui nous apporte le corps du P. François du Peron, mort le 10 au Fort St. Louys le 13 de sa maladie. Mons. de Chambly, gouverneur de la place, me mande qu'il est mort en bon religieux, en la manière qu'il avait vécu ; 5 soldats dès le soir ont apporté le corps dans un coffre de planche, que Mons. Sorel, gouverneur de Richelieu, luy a fait faire après l'avoir esté recevoir au bord de l'eau avec tous ses soldats sous les armes ; nous avons aussy appris qu'il l'a gardé toute la nuit avec des cierges allumés. Nous avons fait mettre le corps dans la Congrégation ; comme il estait mort depuis 7 jours, on ne l'a point découvert. »

« Le 16, nous sommes assemblés dans la Congrégation, sur les 9 heures et demy du matin ; nous en sommes sortis processionnellement : M<sup>re</sup> Julien Garnier portait la croix, deux de nos petit escoliers les chandeliers, deux autres l'encensoir et l'eau bénite. Nous avons dit l'office, on a assisté Monseign. de Tracy. Mons. de Bernières a dit la messe *praesente corpore*. Il a esté enterré dans le caveau de la chapelle vers le confessional, qui répond à la rüe ; il ne reste plus de place que pour un corps. »

Il ressort de ce nouvel extrait du *Journal des Jésuites* :

1. Que le P. François du Peron mort au fort Saint-Louis le 10 novembre 1665, a dû être enseveli par des soldats ; ce qui explique dans cette tombe la présence d'objets, que d'ordinaire les Jésuites ne laissent pas à leurs morts. D'ailleurs, le *Journal des Jésuites*, si précis pour tout ce qui concerne les faits et gestes de la Compagnie de Jésus au Canada ne dit pas ici, comme pour le frère Liégeois : « ils accomodèrent le corps du défunt à la manière de la Compagnie, »

2. Que le P. François du Peron a été enterré telle qu'il avait été enseveli par les soldats de M. de Chambly, puisque la relation ajoute qu'arrivé à Québec le corps fut déposé « dans la Congrégation » mais « comme il estait mort depuis 7 jours, on ne l'a point découvert. »

3. Qu'il a été inhumé « dans le caveau de la chapelle vers le confessional qui répond à la rüe ; il ne reste plus de place que pour un corps » observe le *Journal des Jésuites*.

Or le squelette découvert le 3 septembre 1878, fut retrouvé assez près du mur qui court parallèlement avec la rue du Marché, et il y avait entre ce mur et le cercueil qui contenait les ossements, une espace de trois pieds un pouce ; c'est-à-dire de la place que pour un corps.

III. — La plausibilité de l'identité des ossements du frère Liégeois et du père François du Peron étant admises, d'après les textes, les dates et les rapprochements mentionnés plus haut dans la présente déclaration, le

squelette découvert le 22 août 1878 par le sieur Hilarion Gentil, conducteur des travaux de démolition, et transporté au cimetière de Belmont, d'après les conseils du docteur Hubert LaRue, ne serait-il pas — puisque le *Journal des Jésuites* ne mentionne que trois sépultures dans la chapelle de la Congrégation — les restes du P. Jean de Quen, le découvreur du pays du lac Saint-Jean ?

En parlant de ce père le *Journal des Jésuites* dit à la page 266 :

« Le 1 » — octobre 1658 — « le P. Jean de Quen s'alita & le 8 il mourut de ces fièvres contagieuses, qu'avait apporté le dernier vaisseau dont il est parlé cy dessus ... » — Ce vaisseau était le *Saint-André*.

« Le 9 fut enterré le P. du Quen au matin, *praesente corpore, dictae duae missae privata, in summo altari, dum diceretur officium.* »

Une note placée au bas de cette entrée, par les éditeurs du *Journal des Jésuites*, les abbés Laverdière et Casgrain, ajoute :

« Le P. de Quen fut sans doute enterré dans la chapelle des Jésuites, et c'est peut être pour cette raison que *l'acte de sa sépulture ne se trouve pas dans le registre de la paroisse.* »

Quand arriva la mort du Père Jean de Quen, mercredi le 8 octobre 1659, l'église des Jésuites n'était pas encore construite. Sa première pierre ne fut posée que le 31 mai 1666, par le marquis de Tracy, sept ans après le décès du P. de Quen ; et le *Journal des Jésuites* dit que les offices, le catéchisme etc. se disaient à partir du « premier Dimanche de l'Avant » 1653 « dans la chapelle commencée le 11 juillet 1650 ». Le corps du P. de Quen, mort à Québec, a-t-il pu être déposé ailleurs que dans le caveau, ou était déjà enterré le frère Jean Liégeois, et où plus tard devait descendre le P. François du Peron ?

IV. — Les ossements découverts le 9 septembre 1878, gisaient entre le mur de revêtement de la citerne et le mur de soutènement de la pièce, où avaient déjà été inhumés les trois squelettes mentionnés dans le présent rapport. Après en avoir fait l'examen, le docteur Hubert La Rue, professeur à l'Université Laval, déclare que c'étaient des ossements de femmes.

« *L'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* » par l'abbé Casgrain, dit, que le jour même de l'incendie de ce monastère le 7 juin 1755, les pères Jésuites mirent à la disposition des Hospitalières « une des ailes de leur maison ».

« C'était, ajoute l'abbé, une dette de reconnaissance contractée depuis un siècle, que ces Pères avaient été heureux de pouvoir acquitter. Ils n'avaient pas oublié qu'après l'incendie de 1640, les bonnes religieuses leur avaient cédé la moitié du logement provisoire qu'elles occupaient alors. »

« Après trois semaines de séjour chez les Ursulines, continue l'Histoire de l'Hôtel-Dieu, page 422, les hospitalières allèrent s'installer dans leur nouveau logis, où elles avaient eu le temps de faire les changements que nécessitait sa nouvelle destination.

« Elles y avaient la jouissance de quelques appartements, pour elles-mêmes, de deux salles pour les malades, et de la chapelle des congréganistes qui leur servait de chœur, et où elles avaient la consolation d'entendre deux messes chaque jour. Les salles purent être ouvertes aux malades le seize de juillet, et elles ne tardèrent pas à être remplies, car le petite vérole fit des ravages assez considérables dans le cours de l'été. Les fatigues morales et corporelles qu'avaient occasionnées les secousses et les changements survenus depuis deux mois, avaient prédisposé les soeurs à la maladie. Huit d'entre elles furent atteintes de la petite vérole, et une en mourut le 16 août. C'était la mère Marie-Marthe Desroches de Saint-François-Xavier, jeune religieuse âgée seulement de 28 ans. »

« Les Révérends Pères Jésuites, disent les annales, s'offrirent d'enterrer notre chère défunte dans leur caveau. Monseigneur l'ayant agréé, le lendemain nous chantâmes son service dans la chapelle de la congrégation, qui nous sert d'église et de chœur. Ensuite nous traversâmes en procession bien rangée la grande cour du collège, et le célébrant qui avait dit la messe vint aussi jusque sur le perron, où on posa le corps que nos soeurs portaient, et il le livra au R.P. Supérieur qui l'attendait en surplis avec ses assistants et toute sa communauté avec des cierges ; les frères l'enlevèrent, et le portèrent dans leur église où les révérends récitèrent l'Office des morts, puis dirent des messes en présence du corps, dans les trois chapelles, et l'enterrèrent fort honorablement et d'une manière qui édifia grand nombre de personnes qui y assistèrent. »

... « Deux nouvelles tombes devaient s'ouvrir à côté de celle de la mère de Saint-François-Xavier qui reposait dans le caveau des pères Jésuites. La première qui y *descendit* fut la mère de l'Enfant-Jésus ... elle avait succombé le 12 de mai, dans la soixante-quatrième année de son âge et la quarante-troisième de sa profession religieuse ... »

... « Deux mois et demi n'étaient pas encore écoulés depuis cette mort ... qu'elles avaient à pleurer sur un autre cercueil. Une jeune religieuse converse, à peine âgée de 24 ans, la soeur Marie-Anne Rocheron de Sainte-Monique, mourait victime de sa charité en soignant les marins et les soldats que la reprise des hostilités avait amenés d'outre-mer ... Un des vaisseaux de guerre arrivé récemment, le *Léopard*, était infecté d'une maladie pestilentielle qui avait décimé l'équipage et les troupes pendant la traversée. Pour détruire ce foyer de contagion, l'administration militaire n'avait vu d'autres moyens que de mettre le feu au navire et de le laisser sombrer dans le port de Québec. »<sup>2</sup>

Il ressort de ces différentes citations des annales et de l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* :

1. Que trois religieuses, les mères Saint-François-Xavier, l'Enfant Jésus et Sainte-Monique, moururent au collège des Jésuites.

2. Que ces pères Jésuites obtinrent la permission d'inhumér la mère Saint-François-Xavier dans leur caveau.

3. Que les annales disent que « deux nouvelles tombes devaient s'ouvrir à côté de celle de la mère Saint-François-Xavier qui reposait dans le caveau des Jésuites.

4. Que les noms de ces religieuses étaient ceux de l'Enfant-Jésus et de Saint-Monique.

Où était ce caveau des Jésuites ? Était-il dans l'église qui fut démolie en 1807 ? Était-il dans la chapelle de la Congrégation ?

Cette dernière hypothèse semble la plus probable, puisque le *Journal des Jésuites* page 328, en mentionnant la mort du P. François du Peron, dit : « Il a été enterré dans le caveau de la chapelle ». Or comme cela a déjà été mentionné dans la présente déclaration, l'église des Jésuites ne fut commencée qu'en 1666, c'est-à-dire l'année qui suivit la mort de ce père.

Les annales qui nous sont parvenues ne mentionnent pas — jusqu'à preuve contraire — aucune sépulture de pères ou de frères Jésuites dans la chapelle des Jésuites, après l'enterrement du père François du Peron. Ces documents disent que les cinq derniers Jésuites morts à Québec furent les P.P. Chaumonot, Le Franc, du Jaunay, de Glapion et Casot.

D'après la « suite de la vie du R.P. Chaumonot, par un Père de la même compagnie, & & » page 37, il fut mis en une « fosse dans notre église ». C'est-à-dire qu'il fut enterré dans l'église des Jésuites qui fut bâtie en 1666 et démolie en 1807. Le Père Chaumonot mourut en 1693.

Les annales des Ursulines constatent que le second jésuite mentionné plus haut, le Père Le Franc fut enterré en 1776. « Il était, ajoutent-elles, d'un grand secours au curé de Québec ». Le troisième était confesseur des Ursulines ; c'était le père du Jaunay, qui mourut le 16 juin 1780 : il doit être enterré dans la cathédrale.

À dix ans de là, le 24 février 1790, mourait les P. Augustin de Glapion, supérieur des Jésuites au Canada. « Le clergé du Séminaire, disent les mêmes annales — tome III, page 376 — transporta le corps à l'église. Quatre des plus anciens curés soutenaient le drap mortuaire. L'évêque de Capse officia à matines, à la messe, et prononça l'oraison funèbre, après

quoi le corps fut déposé et inhumé au pied de l'escalier de la chaire. » Enfin le 16 mars 1800, s'éteignait le dernier Jésuite de la Nouvelle-France. C'était le père Casot, âgé de 71 ans et six mois. « Le gouvernement, ajoutent les annales, page 348, prit possession des biens de la société ; le collège sert de casernes aux troupes et l'église au culte protestant ». Or d'après les enseignements de la foi catholique, il eut été contre la discipline de laisser dans un temple réformé les restes d'un des prêtres de la religion catholique, apostolique et romaine.

Quant aux religieuses mentionnées plus haut dans la présente déclaration, l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu* est positive. Elle dit que les mères Saint-François-Xavier, l'Enfant-Jésus et Sainte-Monique *reposent dans le caveau des Jésuites*.

Les fouilles du 9 septembre 1878 firent retrouver des ossements que les docteurs Charles Eusèbe Lemieux et Hubert LaRue, professeurs à l'Université-Laval, déclarent, après examen, être des ossements de femmes. Ils étaient pêle-mêle, dispersés sur une longueur de seize pieds entre le mur de la citerne et celui qui est désigné dans le plan Deville ci-annexé, sous le nom de mur de la « chapelle ». Leur position semblaient indiquer que les tombes avaient été placées à la file les unes des autres. »

À ce faire furent présents et son intervenus Charles Eusèbe Lemieux et Hubert LaRue tous deux docteurs en médecine, professeurs à l'Université Laval et résidant à Québec, et Augustin Laberge fils, entrepreneur de la cité de Montréal.

Lesquels, après avoir pris communication des présentes, en autant qu'ils étaient concernés personnellement, et chacun en droit soi déclarent corroborer tous les faits consignés présentement, reconnaissance avoir signé les actes sous seing privé dont fait mention le comparant Faucher de Saint-Maurice ; et prennent occasion des présentes pour affirmer la solennité de leurs déclarations respectives.

Dont et du tout le susdit Faucher de Saint-Maurice a requis acte pour servir et valoir ce que de droit.

*Fait et passé dans l'un des bureaux du Conseil Législatif de la Province de Québec, en la cité de Québec, les jours, mois et an susdit sous le numéro deux mille cinq cent trente.*

*Et on les parties signé avec nous notaire, lecture faite.*

(Signé) FAUCHER DE SAINT-MAURICE

(Signé) C.E. LEMIEUX, M.D.

(Signé) H. LARUE, M.D.

(Signé) AUGUSTIN LABERGE FILS

(Signé) H. A.A. BRAULT, N.P.

Vraie copie de la minute des présentes demeurée en mon étude.

H. A.A. BRAULT, N.P.

## RÉFÉRENCES ET NOTES

1. D'après l'histoire du Canada par Smith, publiée à Québec, en 1815, les inscriptions suivantes se lisaient sur les cercueils des gouverneurs de la Nouvelle-France qui furent enterrés dans l'église des Récollets :
  - I — M. de Frontenac — « Cy gyt le Haut et Puissant Seigneur Louis de Buade, Comte de Frontenac, Gouverneur Général de la Nouvelle-France, mort à Québec le 28 Novembre 1698
  - II — M. de Callières, — « Cy gyst Haut et Puissant Seigneur Hector de Callières, Chevalier de Saint-Louis, Gouverneur et Lieutenant Général de la Nouvelle-France, décédé le 26 Mai 1703. »
  - III — M. de Vaudreuil — « Cy gist haut et puissant Seigneur Messire Philippe Rigaud, marquis de Vaudreuil, Grand Croix de l'ordre militaire de Saint-Louis, Gouverneur et Lieutenant Général de toute la Nouvelle France, décédé le dixième Octobre, 1725. »
  - IV — M. de la Jonquière : — « Cy repose le corps de Messire Jacques Pierre de Taffanell, marquis de la Jonquière, Baron de Castelnau, Seigneur de Hardarsmagnas et autres lieux, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, Chef d'Escadre des armées Navales, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la Nouvelle France, terres et passes de la Louisiane. Décédé à Québec le 17 May 1752, à six heures et demie du soir, âgé de 67 ans.
2. Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, par l'abbé H.R. Casgrain, pages 425, 426 et 427.

**LA PREMIÈRE ÉGLISE DE  
SAINT-JOACHIM  
1685-1759**



## PRÉFACE

Les découvertes archéologiques sont peut-être les plus importantes, bien que peu spectaculaires. En ce qu'elles expriment l'Homme, elles conditionnent son action et son avenir. Lorsque ces découvertes raniment la mémoire des générations qui nous ont précédés, lorsqu'elles dévoilent un patrimoine qui nous est si cher, elles prennent un sens nouveau pour démontrer, sans équivoque, l'empreinte du passé sur le présent.

Dans cet ouvrage de recherche, M. Michel Gaumond restitue le visage de la première église de Saint-Joachim, construite grâce à la bienveillance de Mgr François de Laval. La documentation est abondante, les conclusions, justes et précises. Le style de l'auteur redonne à la construction une impression de vie.

Les églises de Nouvelle-France sont une partie importante des richesses artistiques que nous ont laissées nos pères. L'église de Saint-Joachim, en particulier, est directement reliée à l'existence du Séminaire de Québec ; elle incarne un épisode important de la vie d'une colonie. Comme dans tous les pays, à toutes les époques, c'est souvent le temple qui décèle une civilisation au regard de l'historien. Quand le temple est chrétien, son témoignage vaut encore plus, car l'église chrétienne a adopté de tout temps un mode de construction qui traduit fidèlement le caractère du peuple qui l'a vue s'élever.

Si la pauvreté des moyens et les exigences d'une vie rude ont forcé les premiers bâtisseurs à construire des édifices assez sobres, où on ne trouve que rarement des combinaisons savantes de formes et de styles, la première église de Saint-Joachim respecte quand même trois impératifs qui sont à la fois d'ordre mystique, fonctionnel et plastique.

Le Séminaire de Québec travaille sans cesse à mettre en valeur toutes les richesses de son passé. Dans cette optique, la contribution du chercheur sérieux et compétent qu'est M. Michel Gaumond ne peut qu'être profitable à tous ceux qui veulent garder un lien constant avec leurs origines. Pour ceux-là dont nous sommes tous, le passé devient utile en ce qu'il appelle une réponse du présent.

*Mgr Louis-Albert VACHON, P.A., V.G.*  
Supérieur général

Québec, le 2 mars 1966.

Quant de plus Reconnu la nécessité de faire Bâtir unne chappelle dans le domaine nommé Secoy  
fourmante qui fait le principal revenu de la seigneurie de St Maurice de laquelle nous avons fait donat  
audict fourmante des missions estonnées de gracie par le dict acte mentionné en dessus et le Bénéfice  
qu'il y aussy de par le Roy au dict lieu non prestre qui pui se prendre le jour d'aujourd'hui et de par le Roy  
Coudonny y faisons estover dans la paroisse et former au travail et toutes les autres personnes qui  
sont nécessaires pour faire aller les dict domaines et leur donner le moyen de s'entretenir  
surtout a la sainte messe afin de les maintenir dans la crainte de Dieu et de s'entretenir au dict  
seigneurie des missions estonnées de gracie par le dict acte mentionné en dessus et le Bénéfice  
payé par le Roy pour y être employé pour y être employé par le dict acte mentionné en dessus  
chappelle de maconné qui sera dédiée en l'honneur de saint Joseph ou au chef de dit seigneurie  
a la sainte Famille en general a laquelle s'adresse de s'entretenir de s'entretenir de s'entretenir  
de gracie a condition que le dit seigneurie sera tenu de s'entretenir de s'entretenir de s'entretenir  
de la dite chappelle et pour ce faire le dit seigneurie sera tenu de s'entretenir de s'entretenir  
de par le Roy dont il peut avoir besoin et de ce qu'il faut pour le dit seigneurie et de ce qu'il faut  
pour la sainte messe tant par le dict seigneurie et de ce qu'il faut pour le dit seigneurie et de ce qu'il faut  
autres prestres du dit seigneurie.

Francis euesque de quebec

# PREMIÈRE ÉGLISE DE SAINT-JOACHIM

## Introduction

En avril 1962, à l'occasion du tricentenaire de sa fondation, le Séminaire de Québec a créé un comité chargé de mettre en valeur certaines richesses esthétiques et artistiques de son patrimoine historique.

Les membres du comité proposèrent, entre autres initiatives, d'exhumer les vestiges de la première église de Saint-Joachim et de l'École des arts et métiers : deux constructions anciennes que l'on devait à la générosité de Monseigneur François de Montmorency Laval et du Séminaire.

Soucieux d'effectuer ces travaux avec le plus grand soin, le Séminaire demanda la collaboration de la Commission des monuments historiques qui chargea le Service d'archéologie de surveiller les fouilles exécutées par M. Pierre Gaumond aidé des abbés Noël Baillargeon et J.-Charles Auger.

Les travaux se sont poursuivis pendant deux étés (1965 et 1966) et nous pouvons maintenant offrir le résultat d'une recherche patiente et éclairée.

L'église de Saint-Joachim doit sa construction à une libéralité du premier évêque de Québec, comme en fait foi le fac-similé reproduit ci-contre et qui date du 6 octobre 1684.

« Ayant de plus reconnu la nécessité de faire bastir unne chapelle dans le domaine nommé le cap Tourmante qui fait le principal revenu de la seigneurie de Beupré de laquelle nous avons fait donation au dict séminaire des missions estrangères de Québec par le dict acte mentionné cy dessus et le besoin qu'il y aussi d'entretenir au dict lieu un prestre qui puisse prendre le soin d'instruire les pauvres anfans que nous y faisons eslever dans la piété et former au travail et toutes les autres personnes qui y sont nécessaires pour faire valloir les dits domaines et leur donner le moyen d'assister tous les jours à la sainte messe afin de les maintenir tous dans la crainte de dieu, nous avons donné au dict séminaire des missions estrangères de Québec, la somme de quatre mil livres que nous luy avons payié présentement prix de France ; pour estre employée à la bastisse et construction d'unne chapelle de maçonne qui sera dédiée en l'honneur de saint-Joachim ou au choix du dict séminaire, à la sainte famille en général à laquelle est dévouée le dict séminaire des missions estrangères à Québec, à condition que le dict séminaire fera travailler incessamment à la construction de la ditte chapelle . . . »

Le document donne de façon précise les raisons qui ont motivé la construction de l'église en remplacement de l'ancienne chapelle privée de

la Petite Ferme. On a dû entreprendre les travaux sans délai, selon le désir exprimé par Monseigneur de Laval car, selon une note manuscrite,

*l'église de Saint-Joachim au cap Tourmante, bastie de pierre, fut commencée l'année dernière 1685 et a esté bénite le premier dimanche de juillet dudit 1686.*

### La construction de l'église de Saint-Joachim.

Les archives du Séminaire de Québec conservent plusieurs documents manuscrits relatifs à la construction des premières églises au pays ; un certain nombre d'entre eux ont trait à la construction de l'église de Saint-Joachim. Nous avons dépouillé de volumineux livres de comptes du séminaire et l'on constate que toutes les dépenses sont inscrites au jour le jour.

Le livre de comptes révèle que, le 6 mai 1685, on acheta des clous pour la couverture et le, 18 juillet, du *cotton* pour la lampe et une serrure pour le tronc placé à la porte de l'église.

Il est établi que c'est au printemps de 1685 qu'on a mis en place la toiture. On a donc sûrement commencé les travaux tôt l'année précédente. Une carte, dressée, semble-t-il, au milieu du dix-huitième siècle, montre les églises érigées le long du Saint-Laurent. On remarque que le portail de l'église de Saint-Joachim donne vers le sud-ouest, mais comme l'exactitude de la carte peut être mise en doute, on doit supposer que le dessinateur a tout simplement voulu styliser ses croquis, d'autant plus qu'il a donné des transepts à des églises qui n'en avaient pas.

Lors de la Conquête, l'église de Saint-Joachim, comme tant d'autres, fut incendiée par Montgomery. Le journal du colonel Malcolm Fraser, du vendredi 17 août 1759, relate ce qui suit :

« Crossed from the Isle of Orleans to St. Joachim... on our march up to the church of St. Joachim we were fired on by some party's of the enemy... and we kept possession of the Priest's house, which we set about fortifying in the best manner we could.

	August	Remain at St Joachim.
Saturday 18		
Sunday 19	—	do
Monday 20	—	do
Tuesday 21	—	do
Wednesday 22nd	—	do
Thursday 23rd	—	do

We set burning the houses with great success, setting all in flames till we come to the church of St-Anne's. »

Le journal du siège de Québec par l'abbé Jean-Félix Récher, curé de Québec, le 3 août 1759, raconte le vandalisme, le pillage et la destruction des biens des paysans.

« Lundi matin, les anglais brûlent leurs retranchements du Sault, après l'avoir évacué et en avoir retiré tous leurs effets les jours précédents. Ils ont brûlé toutes les maisons depuis le Sault jusqu'au Cap Tourmente. Ils n'ont épargné que les églises. Encore ont-ils brûlé celle de St-Joachim. Ils ont brûlé les installations de pêches des habitants et ils ont tenté de brûler les champs de grains et surtout ceux de blés : mais ils n'ont pas tout à fait réussi, puisque la moisson était encore trop verte. »

Mgr de Pontbriand écrivait, le 5 novembre 1759,

« toute la côte de Beaupré et l'île d'Orléans ont été détruites avant la fin du siège : les fenêtres, les portes les autels, les statues, les tabernacles des églises ont été brisés ».

Après la capitulation, on dut se résoudre à célébrer le service divin dans le presbytère qui avait été restauré et qui se trouvait dans l'aile nord-est de l'ancienne École des arts et métiers, bâtiment de 150 pieds de long (mesure française) faisant face au portail de l'église incendiée.

### **Les fouilles**

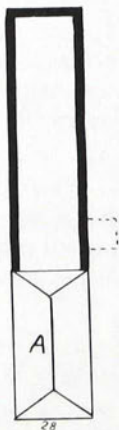
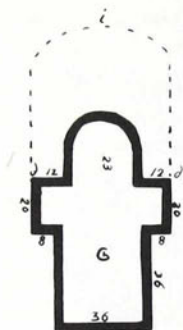
Les fouilles faites en vue de retrouver l'emplacement exact de l'église ont été grandement facilitées par l'étude d'une carte dressée les 17, 18 et 19 août 1859 par les abbés Laverdière et Beudet et conservée au séminaire de Québec.

La carte est intitulée : *Plan des ruines et des antiquités de la Grande Ferme.*

D'après le plan, l'église mesure 85 pieds de longueur avec une façade de 38 pieds (mesure anglaise) ; les transepts y sont bien indiqués et le chœur est en forme d'hémicycle. (Voir planche 1 et annexe 1).

Un hangar s'élevait sur le lieu même de la découverte des ruines de l'église ; une route y passait. Il a fallu démolir le hangar et détourner le chemin. Une fois que les sondages eurent permis de localiser exactement les arêtes des murs de fondations, on a pu commencer les fouilles proprement dites. Les chercheurs ont établi qu'un intervalle de 55 pieds séparait le portail de l'église du pignon est de l'École des arts et métiers. L'espace libre entre les deux points laissait assez de jeu aux chercheurs

Plan des ruines et des antiquités  
de la Grande Ferme  
fait les 17-18-19 août 1859  
par MM. Lavenderie, Hamel et Blanchet  
(fragment)



- A. Corps de logis de 54 pi français par 28
- B. Laiterie actuelle (1859)
- C. Grange en bois bâtie il y a quelques années.
- D. Etables actuelles (1859) en bois.
- E. Anciennes étables dont il ne reste que les fondations.
- F. Etables à cochons, en bois.
- G. Chapelle en pierre qui a servi d'église paroissiale jusqu'à la conquête en 1759, époque où elle fut brûlée.
- H. Ancienne grange en pierre bâtie en 1692  
id. cimetière

pt I

pour pratiquer les sondages, déplacer l'ancien chemin et déblayer suffisamment les lieux pour amorcer les fouilles.

Le mur du pignon de l'École des arts et métiers se trouvait à 47 pieds et 6 pouces du mur de fondations de la maison actuelle construite en 1866, et encore bien conservée, mais il n'était pas en droit ligne avec le prolongement des mêmes fondations (Planche 2). Tout près du mur que l'on a dégagé, on a trouvé une maçonnerie de 18 pouces d'épaisseur.

Cette découverte insolite intrigua les chercheurs, puisque le massif de pierres se trouvait à peine à un pied du mur latéral de l'École (Planche 2).

Une photographie aérienne prise en plongée quelques années auparavant fait voir qu'à cet endroit s'élevait une forge dotée d'une cheminée de pierre dont l'emplacement correspond bien à celui du massif retrouvé. On n'a pas jugé à propos de le dégager entièrement puisque la construction n'était pas assez ancienne.

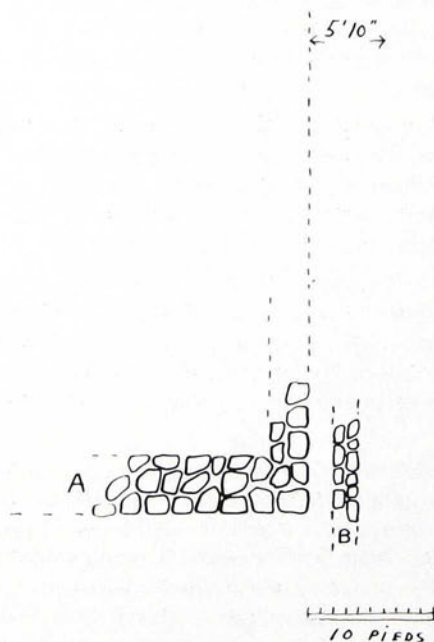
L'épaisseur du mur du pignon de l'École n'a pu être déterminée dès le début des fouilles, mais on a supposé qu'elle était sûrement de quatre pieds : la dimension est normale, étant donné que les murs de pignon des maisons du dix-septième siècle excédaient toujours en largeur les murs latéraux, lesquels n'avaient jamais moins de quatre pieds.

Avant d'entreprendre le dégagement des fondations de l'église, un premier sondage a révélé que la couche archéologique était recouverte de trois ou quatre pieds de pierres, de moellons et de mortier d'aucune valeur. Cependant, à trois pieds de profondeur, on a découvert dans les débris, du bois calciné, des clous en quantité, du verre tordu et des ferrures de tout genre.

La couche supérieure des débris qui ne présentait aucun intérêt archéologique, fut enlevée par procédé mécanique, et les travaux ont ensuite été menés rondement ; d'autre part, les fragments de bois calciné et tout ce qui s'y trouvait mêlé furent décapés patiemment à la truelle de maçon. La méthode s'est révélée fructueuse, car elle a permis en outre d'extraire des décombres une centaine d'épingles d'acier et d'argent. Rien n'a donc échappé à l'oeil vigilant des archéologues.

## **Le choeur**

Les fondations sur lesquelles reposait le choeur de l'église furent dégagées en premier lieu. Un sondage pratiqué quelques années auparavant



A - MUR "EST" DE L'ECOLE DES ARTS ET MÉTIERS

B - MUR DE LA FORGE XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

pl II

avait valu de mettre au jour une lisière de maçonnerie supportée par une poutre de bois, à moitié désintégrée et pourrie.

En la dégageant entièrement, on a pu établir non seulement les dimensions de ce massif formé d'une seule rangée de pierres de grosseur uniforme et reposant sur des poutres de bois pourri, mais encore sa fonction. Les extrémités de cet appareil mesuraient 7 pieds de largeur sur 26 pieds de longueur et s'appuyaient sur les murs de fondations sur une distance de 15 à 16 pouces.

On remarque au centre de cette plate-forme un rectangle de maçonnerie en relief de 7 pieds sur 8 ; trois pierres taillées avec soin font office de dentelure vers l'arrière du choeur.

La plate-forme nous indique l'emplacement de l'autel. On suppose qu'il était consacré puisqu'il reposait sur une base de pierre.

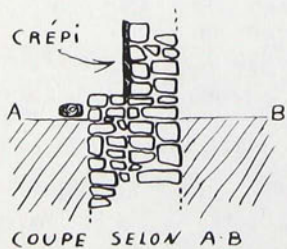
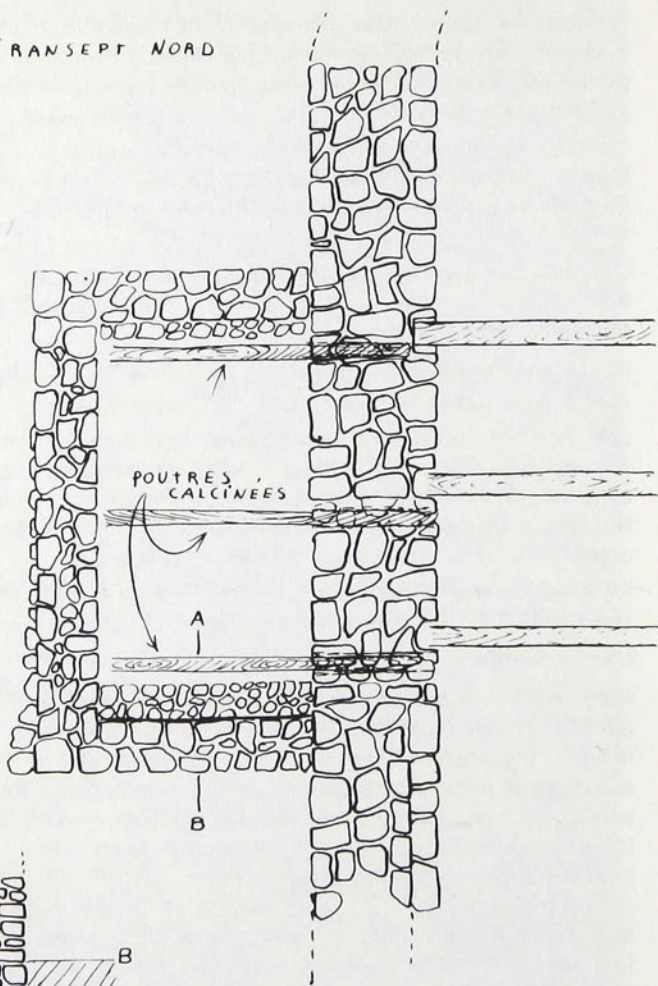
Les murs du choeur ont quatre pieds d'épaisseur et portent sur des fondations de cinq pieds ; on note la même épaisseur au mur de la nef. En examinant les murs et les fondations du choeur, on remarque que les pierres ont été triées à cause de leur uniformité et disposées de manière à créer une surface horizontale laissant ainsi supposer que le mur a été construit d'une seule venue et de même hauteur partout et que les murs de l'église ont été élevés sur cette maçonnerie.

### **Les transepts**

Après avoir complètement dégagé les deux transepts, les chercheurs ont dû retoucher les dessins de Laverdière, car ils ont constaté que les murs latéraux présentaient une solution de continuité et que les pierres de raccord des transepts laissaient voir une disproportion très nette avec celles des murs porteurs latéraux. La maçonnerie montre d'abord un travail exécuté sans trop de soin ; les pierres ne sont pas uniformes et le mortier est utilisé en plus grande abondance. On remarque aussi qu'on a creusé moins profondément pour asseoir les fondations des transepts et que l'épaisseur de la maçonnerie est inférieure à celle des murs latéraux. Il faut dire que la charpente des transepts était moins massive que celle de la nef.

Le transept nord mesure 21 pieds 8 pouces de longueur sur 10 pieds 11 pouces de largeur à l'extérieur. Aux endroits où le mur n'a pas été complètement rasé à la hauteur de mur de fondations, on a pu découvrir une sorte de banquette ou retraite de 20 pouces de largeur reposant sur une assise de 25 pouces d'épaisseur.

# LE TRANSEPT NORD



5 PIEDS

pl. III

Commencé 1911

Au point A-B de la coupe (Planche 3), à l'intérieur du mur, on peut voir encore un revêtement de mortier bien lisse d'environ un pouce. Cette portion de mur n'avait pas été complètement démolie, ce qui explique son bon état de conservation.

Dans la maçonnerie du mur de fondations attenant au transept nord on peut voir trois entailles de 7 pouces de largeur sur 4 à 5 pouces de profondeur, destinés à recevoir les poutres transversales.

Le transept sud montre des fondations de très mauvaise qualité et grossièrement reliées au mur de la nef.

## **La nef**

Les mur de la nef ont été abattus jusqu'au mur de fondations, sauf la section marquée d'un X, planche 4. C'est sur ce seul point de repère que les chercheurs s'appuient pour évaluer à quatre pieds l'épaisseur des murs de la nef. La qualité et la forme des pierres révèlent un travail soigné qu'on est à même de constater, puisqu'après 280 ans, malgré la rigueur des hivers, aucune crevasse n'est venue lézarder ce qui restait des anciens murs.

Le long des murs, à l'intérieur, de part et d'autre de l'édifice, les maçons avaient aménagé des encoches à tous les cinq pieds sur l'arête supérieure pour y ancrer les extrémités des solives de bois (photos 1 et 2).

Dans le sens longitudinal de la nef et en son centre, les constructeurs ont imaginé de faire reposer les poutres transversales sur un mur de pierres en vrac et liées par du mortier à la hauteur du point de contact.

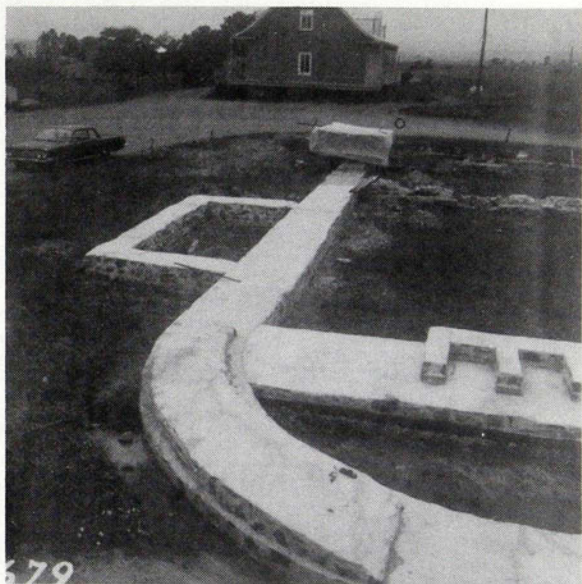
En dégagant l'arrière de la nef, nous avons découvert des restes de fondations d'un mur transversal et cela a piqué notre curiosité.

Après l'avoir complètement amené au jour et examiné attentivement le mode de jonction aux murs latéraux, de même que la partie centrale dotée d'une ébrasure en forme de V très ouvert, nous avons conclu que ce mur faisait partie de la construction originale de 1685.

Comme on peut le remarquer à la planche 4, la même ébrasure en V se répète dans la maçonnerie de ce second mur du portail, au bout duquel on voit les ruines du perron qui, semble-t-il, devait être en bois.

La longueur totale de l'édifice dans sa forme primitive serait donc de 66 pieds et 3 pouces ou soixante pieds français.





À partir de ces fondations transversales, le mur porteur de la nef se réduit de huit pouces d'épaisseur. Les pierres sont de piètre qualité et tout paraît avoir été fait à la hâte et sans précaution.

Nous n'avons retrouvé aucune pierre bouchardée qui aurait pu provenir du jambage des portes ou des fenêtres : elles ont sans doute été récupérées lors de la démolition des murs et ont dû servir à la construction de la sacristie de l'église actuelle de Saint-Joachim.

## **La charpente**

Rien n'est resté de l'incendie de 1759, sauf des fragments de poutres et de planches de bois du parquet de l'église. Presque toutes les pièces de bois que l'on a pu mesurer au cours des fouilles étaient de même dimension : c'est-à-dire 6 pouces pour les poutres en section et 12 pouces de largeur sur 2 pouces d'épaisseur pour les planches. Le pin a été presque exclusivement le seul bois d'oeuvre. Dans l'espace compris entre le mur de fondations du choeur et l'autel, à deux pieds sous la couche de bois brûlé, nous avons retrouvé des pièces de bois restées intactes malgré l'humidité du sol et qui ont dû appartenir aux échafaudages de 1685.

Dans le creux des encoches des murs latéraux, nous avons noté des restes calcinés des poutres qui traversaient la nef, ce qui indique que les planches du parquet étaient clouées dans le sens de la longueur de l'édifice.

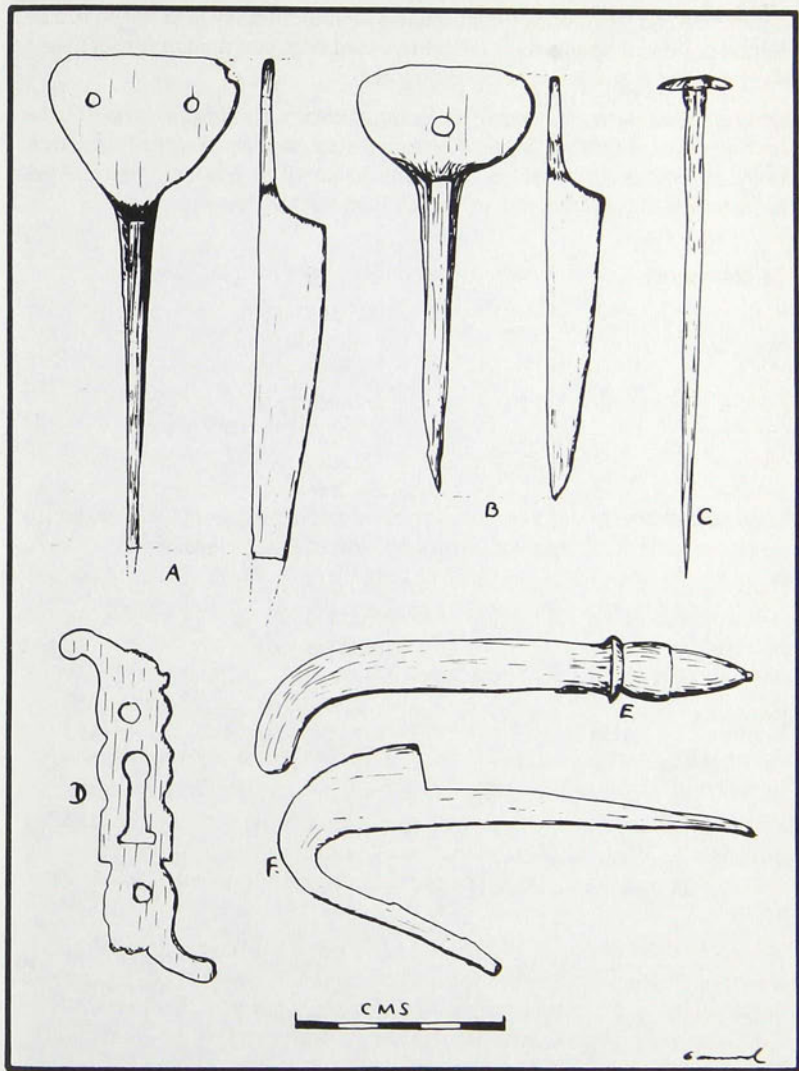
## **Ferrures, vitres, épingles**

On ne peut parler de la charpente sans décrire les nombreuses pièces de ferronnerie trouvées au cours des fouilles.

Il n'est pas dans notre intention de recenser ici tous les types de ferrures trouvées à Saint-Joachim et qui n'ont pas changé de forme depuis le Moyen Âge ; certaines d'entre elles méritent cependant une brève description.

Toutes ces ferrures sont, bien entendu, forgées à la main. Nous les avons classées en trois catégories : ferrures de portes ou de fenêtres, ferrures de meubles, et en troisième lieu, ferrures de menuiserie et de charpenterie. Cette dernière classe, avec ses douze mille articles, est de beaucoup la plus importante.

Nous avons illustré un type de fiche à croisée qu'on utilisait pour les bâtis (planche 5 fig. A et B). On remarque, sur toutes les ferrures illustrées dans



pl V

la planche, que les perforations destinées à les fixer sont faites à l'emporte-pièce, ce qui donne aux pièces un relief plus ou moins uniforme.

Les gonds à paumelle sont de plusieurs tailles : les plus gros servant aux portes, les plus petits aux fenêtres, dans une proportion qu'on ne saurait déterminer. L'élément femelle des gonds est tout simplement fait d'une lame de fer aplatie dont le bout est enroulé de manière à former un tube dans lequel la tige soudée à chaud de l'élément mâle s'insère (planche 5. fig. A et B).

Certaines pièces n'ont pas été retrouvées lors des fouilles : les grands loquets et les gonds de la porte principale, par exemple. Toutefois nous avons retrouvé des mentonnets (Planche 5, fig. E) des clenchettes (Planche 5, fig. F), des crampons (Planche 6, fig. A) des targettes (Planche 6, fig. B) des gaches et l'écusson d'une serrure de meuble (Planche 5, fig. D). On suppose que les habitants ont retiré des décombres (après l'incendie de 1759) les ferrures les plus utiles (Planche 7), comme ils ont récupéré les pierres bouchardées.

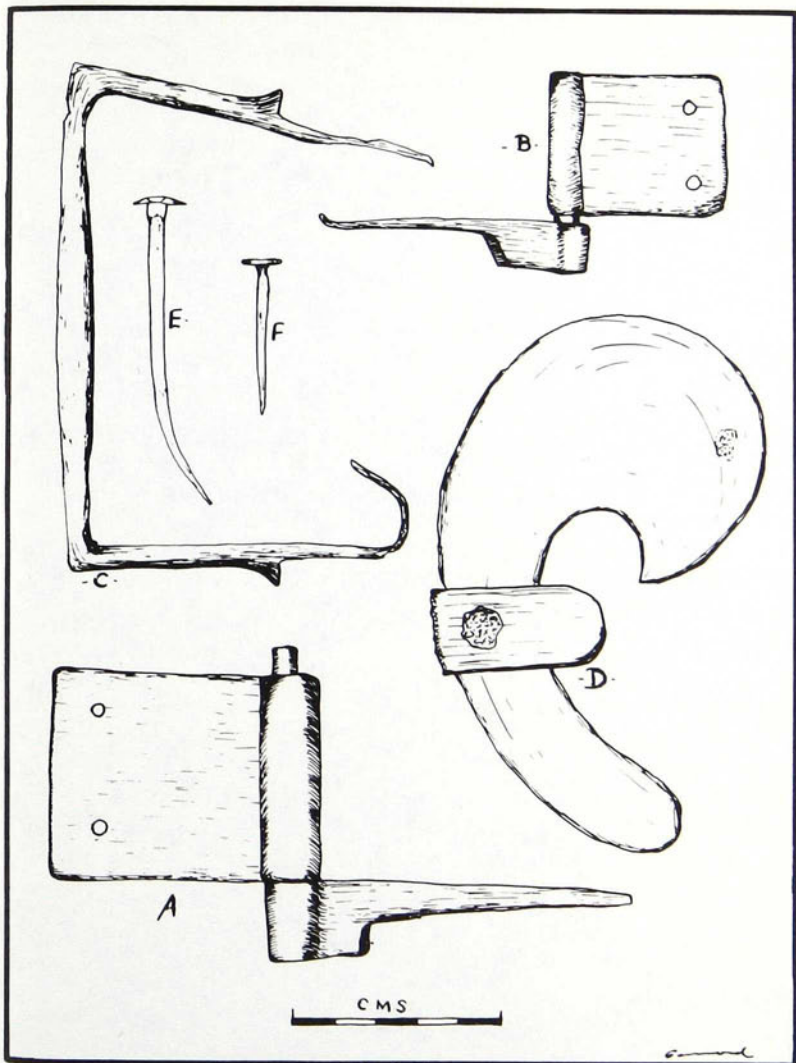
Si l'on compare ces ferrures à celles que l'on peut encore voir à Québec, à l'Hôpital Général, au Séminaire ou encore au couvent des Ursulines, on ne peut s'empêcher d'admirer la simplicité de leur forme. Cette remarque s'applique en particulier à la poignée de porte qu'illustre la figure C de la planche 6.

Une pièce, apparemment détachée de la croix du clocher a été découverte près du portail ; les proportions que nous pouvons lui donner ramènent à toutes les vieilles croix en fer forgé qui se dressent encore aujourd'hui dans nos cimetières ou qui surmontent les clochers qu'elles paraient et qu'elles parent encore si bien par l'équilibre de leurs proportions (planche 5, fig. D).

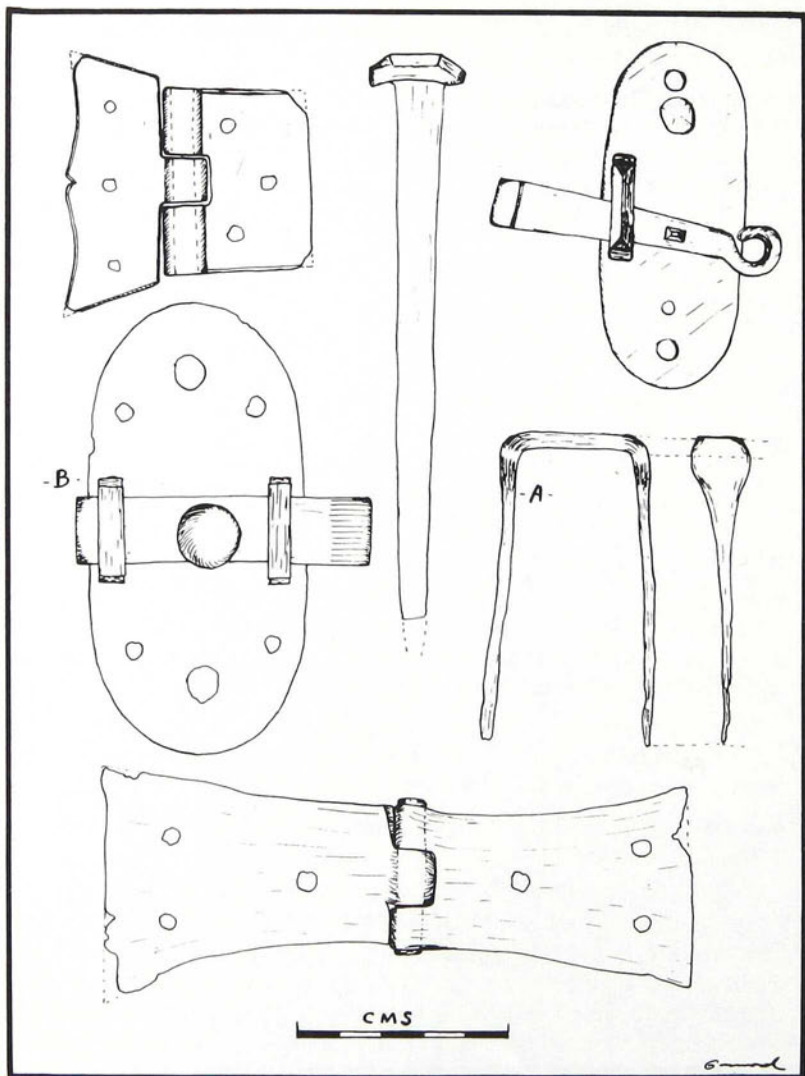
Nous avons retrouvé un peu partout sur le lieu des fouilles une quantité considérable de clous. Nous en avons compté 12,711 que nous avons répartis en trois catégories, comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de clous</i>	<i>Longueur moyenne</i>	<i>Planche</i>
Première	9,413	36,8 mm	6 fig. F
Deuxième	2,606	72,2 mm	6 fig. E
Troisième	692	114,7 mm	5 fig. C

En cherchant à établir la longueur moyenne des clous de la deuxième catégorie, nous en avons trouvé un certain nombre dont la longueur variait de 63 à 65 mm. En outre, au lieu d'avoir la tête ronde et aplatie comme les



p.c. VI



pl. VII

autres, ces clous, d'une facture plus soignée, avaient la tête carrée et légèrement pyramidale.

En dépouillant les livres de comptes du séminaire de Québec des années 1684 et 1685, on retrouve plusieurs mentions d'achat de matériaux de construction pour l'église de Saint-Anne du Petit Cap ;

« 6 mai 1685 — 400 clous à couvrir .....	8 livres.
1 <sup>er</sup> juillet — 1,000 clous à bardeau .....	3 livres.
Un cent de clous à couvrir .....	2 livres. »

Dans les mêmes livres de comptes pour l'année 1726, on mentionne :

« 2,800 clous à plancher à 2 livres le cent
1,500 clous à couvrir à 4 livres le cent
40,000 clous à bardeau à 5 livres le cent »

Cette dernière entrée est sans doute erronée : il faudrait lire 4,000 au lieu de 40,000.

Le long des murs, à intervalles réguliers, associé aux clous et la plupart du temps à deux ou trois fiches à croisées ou encore à un nombre égal de gonds, nous avons recueilli une centaine de livres de verre tordu par la chaleur et présentant une oxydation avancée. Dans certains cas, 25 pour 100 de la masse vitreuse était dégradée.

Le verre trouvé est de deux épaisseurs assez régulières : l'une de 1,5 mm et de coloration vert olive, l'autre de 2,8 mm à reflet vert foncé. Le premier est de type rubané et le second entièrement uni.

En concentrant des recherches en des points précis du chantier, on en est arrivé à la conclusion que les transepts de l'église devaient avoir chacun une fenêtre et la nef, trois de chaque côté.

On n'a cependant pas pu déterminer avec autant de précisions le nombre de fenêtres du choeur.

Un bénitier en pierre calcaire de Beauport fut découvert près du mur transversal (voir planche 4). On a pu le reconstituer presque entièrement, quoiqu'on l'ait trouvé en centaines de fragments. Le bénitier a 18 cm de diamètre et 3 cm d'épaisseur. Le fond est creusé au ciseau jusqu'à trois centimètres du rebord, là où la pierre révèle un polissage très net. Il devait être enchâssé dans un piédestal en bois, comme on en voit encore dans les églises de l'île d'Orléans.

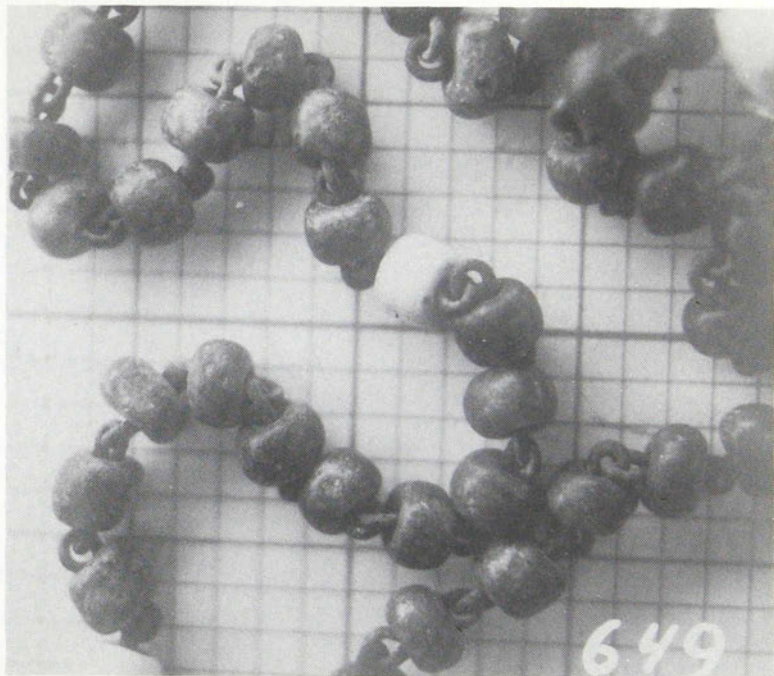
Un autre beau spécimen d'artisanat canadien a été reconstitué en laboratoire. Il s'agit d'un vase de facture très simple et de forme excentri-



que au diamètre supérieur. En effet, le grand axe mesure 27,5 cm alors que le petit axe n'a que 24,5 cm. C'est une forme que nos potiers québécois dans leur langue technique appelaient « Gondole ». On suppose que le transport des vases du tour à potier à l'atelier de séchage déformait l'argile encore à l'état pâteux.

La glaçure en plomb donne une belle coloration ambrée aux parois, tandis que le fond devient vert. Cette glaçure s'arrête au col et ne s'étend pas à l'extérieur. Un bec assez ouvert, quoique bien façonné, ne parvient pas à lui donner l'élégance qu'atteindront les terrines des décennies suivantes. L'épaisseur du vase est d'ailleurs notable au centre : 11,2 cm (photo 3).

Le seul objet du culte extrait des ruines est un chapelet d'une longueur de 22 cm et sans croix. Les grains annelés sont en verre d'un bel azur et montés sur une chaînette de cuivre assez bien conservée (photo 4).



Ce chapelet fut retrouvé dans une couche de terre sous la couche de bois brûlé parmi les débris du parquet. On ne peut s'empêcher de supposer qu'il a dû glisser dans un interstice du plancher avant l'incendie de l'église en 1759. On aurait tenté de la récupérer en tirant sur la croix, mais sans succès, la croix s'étant détachée.

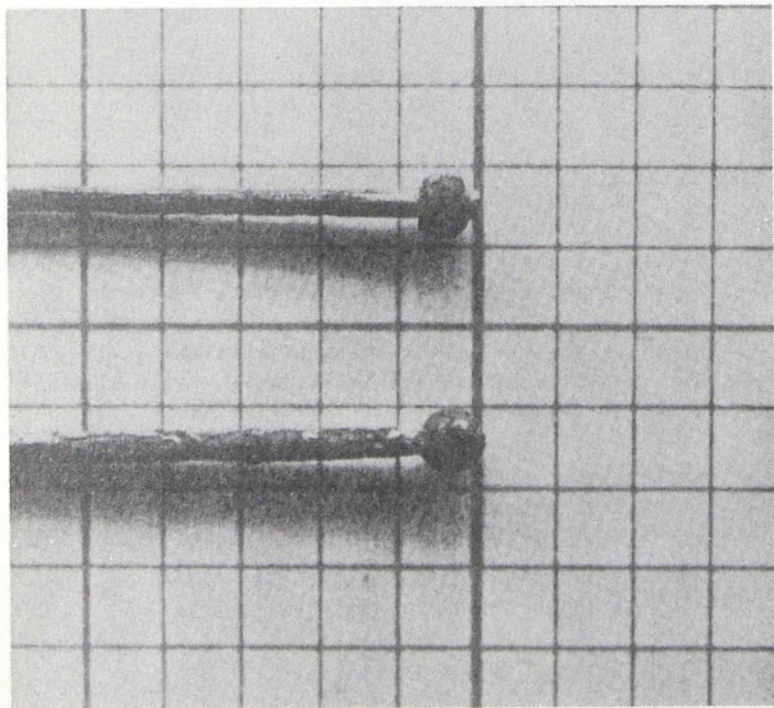
Dans le rectangle de maçonnerie du portail de l'église, nous avons trouvé des fragments de bronze fondu, cinq livres environ, ce qui est nettement insuffisant pour supposer que l'on aurait pu tenir là les restes d'une cloche, même de très petite taille.

S'agissait-il d'une statue, d'un crucifix ou d'un autre objet religieux ? La dispersion des fragments interdit toute hypothèse.

Une centaine d'épingles en fer et en cuivre ont été trouvées dans les débris. Nous en avons examiné deux types dont la tête était façonnée différemment.

Dans le premier cas, on a tout simplement enroulé deux rangs d'un mince fil de cuivre autour de la tête équerrie d'une tige métallique tout en laissant dépasser un peu le gros bout, pour ensuite aplatir ce genre de bague autour de la tige. Dans le second cas, la spirale autour de la tige est retouchée, polie, arrondie et dotée d'une légère rainure ornementale à la tête qui, est parfaitement sphérique. Le deuxième type est d'origine plus récente que le premier. En consultant les manuscrits des notaires du dix-huitième siècle, on retrouve quantité d'épingles de ces deux types attachant deux ou trois feuilles de papier. La date du document donne une idée approximative de l'époque de fabrication de semblables épingles.

La longueur moyenne des épingles est de 28 et 32 mm. Nous en avons aussi trouvées de plus courtes, mesurant 20 mm. Le diamètre d'environ 0,8 mm varie très peu. Près de la moitié de ces épingles d'acier sont recouvertes d'une mince couche d'argent (photo 5).



## Les sépultures

Le plan dressé par l'abbé Laverdière, en 1859, montre que le cimetière se trouvait sur le terrain attenant aux murs du choeur et des transepts, mais la mise au jour de nombreuses sépultures tout autour des ruines de l'église démontre que le cimetière encerclait complètement l'édifice. On y a retrouvé les ossements de très jeunes enfants. Quatre sépultures, en particulier, ont retenu l'attention des chercheurs.

En premier lieu celle d'un homme de 45 à 50 ans, sous le choeur, du côté gauche ou côté de l'évangile. La seule personne qui ait été enterrée à cet endroit, selon les registres de la paroisse, est Robert d'Arbois dont voici l'acte d'inhumation ;

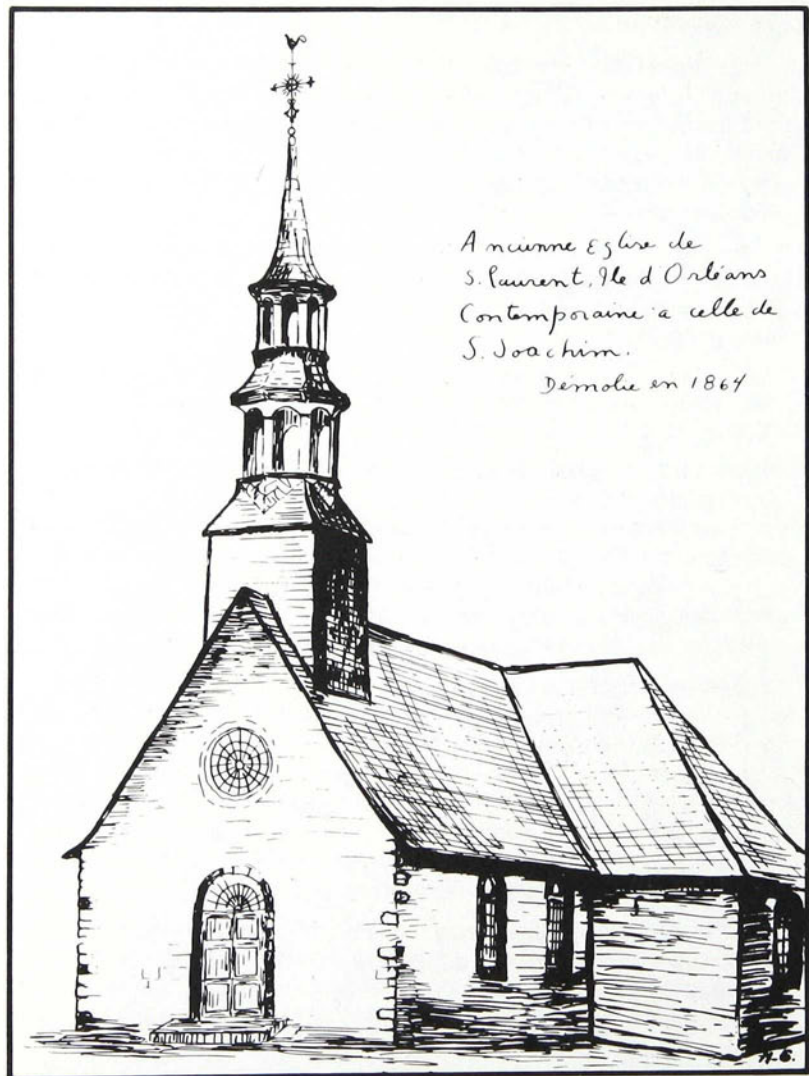
« Le deux janvier mil six cent quatre vingt huit, a esté enterré en l'église de Saint Joachim au dessous du choeur du costé de l'évangile Jean d'Arbois par Louis Soumande, décédé le jour précédent. »

Les deux sépultures du transept sud (planche 4) sont très révélatrices, car les membres inférieurs manquent à l'un des squelettes et, à l'autre, le tronc, les membres supérieurs et la tête. En examinant la coupe statigraphique de l'endroit, on observe que la tranchée qui a été faite pour asseoir la maçonnerie à cet endroit du transept a sectionné les tombes à leurs extrémités. Nous avons là une autre preuve que les transepts n'ont pas été construits en même temps que le corps principal de l'église.

Sans vouloir nous attarder à des détails aussi inutiles que macabres, il nous a fallu examiner avec attention une sépulture qui paraissait singulière. Entre la première et la deuxième poutre, à partir du choeur, nous avons trouvé un squelette placé en diagonale. On en a conclu que le voisinage de la poutre avait nui au fossoyeur et qu'après avoir enlevé quelques planches du parquet, l'espace entre les deux poutres étant insuffisant pour y déposer normalement le défunt, il aurait purement et simplement placé le corps dans cette posture étonnante.

En conclusion, disons que les corps inhumés hors de l'église l'ont été dans des cercueils, tandis que ceux qui l'ont été sous la nef en étaient privés. On avait toutefois recouvert les corps de chaux par mesure d'hygiène. Un des cercueils avait même été complètement rempli de chaux, en sorte que l'empreinte du linceuil a pu être relevé.

Aucune des sépultures ne renfermait d'objets religieux, et seuls des fragments d'agrafes en cuivre ou encore de simples épingles ont été recueillis. On n'a pu déceler le moindre indice de vêtements.



Ancienne Eglise de  
S. Laurent, Ile d'Orléans  
Contemporaine à celle de  
S. Joachim.

Démolie en 1864

pl VIII

## Conclusion

Les travaux de maçonnerie semblent avoir été exécutés en deux temps : nef et chœur d'abord, transepts et rallonge du portail à une ou des dates ultérieures.

Plusieurs observations nous ont amenés à formuler cette hypothèse. Nous avons remarqué, par exemple, que l'on avait pratiqué des ouvertures ou cavités dans les fondations des murs latéraux du côté nord de l'église, que la maçonnerie des transepts est de très mauvaise qualité comparée à celle du corps principal, et que les sépultures ont été bouleversés en vue d'asseoir les murs des transepts. On a remarqué, en outre, que des ébrasures en forme de V au pied des murs transversaux, ont été répétés comme si la porte du deuxième portail avait la même forme que l'originale.

Ces modifications ont dû se faire en 1725 et en 1726, si l'on s'appuie sur les inscriptions au livre de comptes du séminaire de Québec durant ces deux années. Voir l'annexe II pour le détail des écritures.

Quelle apparence pouvait avoir la première église de Saint-Joachim ? Sensiblement la même que l'église d'aujourd'hui, mais on peut imaginer que l'édifice était sûrement beaucoup moins profond. Ce qui s'en rapprocherait le plus, tant par les dimensions que par les détails architecturaux que nous ont révélés les fouilles, serait l'ancienne église de Saint-Laurent, à l'île d'Orléans (planche 8).

Actuellement, la maçonnerie du solage de l'église a été restaurée et une plaque de bronze encastrée dans un cairn construit avec les pierres tirées des débris rappelle le destin de la première église en ces lieux.

« Fondation de la première église de Saint-Joachim construite, en 1685, par Mgr François de Laval et le Séminaire de Québec et incendiée, le 23 août 1759, par un détachement de soldats anglais de l'armée de Wolfe. »

## ANNEXE I

### Plan des ruines et des antiquités de la grande ferme

Fait le 17-18-19 août 1859.

Par MM. Laverdière et Beudet.

- A. Corps de logis de 54 pieds français sur 28 occupé actuellement (en 1859) par Célestin Fortin, fils de Pierre faisant partie de l'ancienne maison bâtie par Monseigneur Laval. Il est à deux étages comme l'ancien, et le grand père du fermier mort il y a un peu moins de 20 ans, dit avoir vu la galerie qui régnait tout autour du deuxième étage. Cette maison fut brûlée en 1759 comme toutes les autres, on ne répara que le bout du Sud-Ouest ; elle était à peu près N-E — S-O de même que la grange H et les étables.
- B. Laiterie actuelle (1859)
- C. Grange en bois bâtie il y a quelque années.
- D. Étables actuelles en bois.
- E. Anciennes étables dont il ne reste que les fondations.
- F. Étable à cochons en bois.
- G. Chapelle, en pierre qui a servi d'église paroissiale jusqu'à la conquête en 1759, époque où elle fut brûlée. Le père Pierre Fortin a lui-même travaillé à démolir le rond-point et les chapelles latérales dont la pierre a servi à bâtir la sacristie de la paroisse, d i d f.- Le cimetière. Il n'était entouré à ce que dit le père Fortin que d'une clôture de gros pieux de cèdre. Les corps n'ont pas encore été levés.
- H. Ancienne grange en pierre dont les ruines sont encore à la hauteur d'une quinzaine de pieds. On reconnaît encore les grandes portes au bout du Sud-Ouest et les autres ouvertures à peu près également séparées. Entre chaque porte se voient encore les ouvertures du fénil qui sont plus hautes que les autres. Nous avons l'année dernière, détaché au dessus de la porte du centre une pierre où on lit encore le chiffre 1692 et qui se conserve au Château Bellevue. À environ 90 ou 92 pieds au sud de cette grange, se voient encore les fondations de la grande muraille d'enceinte dont parle M. de la Potherie ; une autre de 430 pieds environ fermait le terrain par le sud-ouest. Vers l'extrémité sud-ouest de la grange actuelle C est le jardin du fermier qui a lui-même défait la partie K1 qui est peut-être d'une centaine de pieds, le reste de l'enceinte marquée en point, était probablement en bois ; toujours est-il qu'il n'en reste aucune trace, excepté quelques tas de pierre dans la partie 1 o.  
Il reste encore des noyers de l'ancien bocage ; le père Fortin dit qu'ils étaient gros comme ils sont aujourd'hui dès son enfance. Son père lui a dit avoir vu le verger au sud-ouest du bocage ; lui-même y a vu de gros pommiers qui n'existent plus aujourd'hui.
- L. Buanderie. Il n'en reste que les fondations.
- P. Puits, aujourd'hui rempli et qui remonte probablement au temps des premières bâtisses.

## ANNEXE II

### Archives du Séminaire de Québec. — Livre de Comptes — 1728.

Folio 132	24 feuilles de fer blanc à 14 s. cy .....	16 L. 16 s.
	La Fabrique de St Joachim Débitrisse des fournitures que le Séminaire a faites pour la batisse de l'église ainsy qu'il paroît par le compte en détail fait et aresté par Mr Mauvils et les Marguillers comme il suit :	
1724.	Pour Cent quarante livres de fer pour la croix du clocher ....	40 L.
	le % cy .....	16 L.
	300 carraux de vitre à 30 L. le % .....	90 L.
	24 feuilles de fer blanc à 14 s. cy .....	16 L. 16 s.
1725.	18 pots eau de vie à 3 L. ....	54 L.
	Comptant à feu Mr. de la Bouteillerie cy .....	10 L.
	payé en plusieurs fois au sieur Marchand cy .....	84 L.
	à Laflamme en plusieurs fois cy .....	95 L.
	à Biarnoie en plusieurs fois .....	145 L.
	aux gassiens en plusieurs fois cy .....	140 L.
1726.	30 Minots de bled aux gassien à 2 L. M. cy .....	60 L.
	30 Minots de bled à loiseau à 2 L. M. cy .....	60 L.
	7 minots de bled aux rassines à 2 L. M. cy .....	14 L.
	Comptant à laflamme cy .....	4 L.
	10 minots farine à loizeau 2 L. M. cy .....	20 L.
maçon	au sieur Noël Rainville cy .....	556 L.
	au sieur Marchand cy .....	135 L.
	aux Gassien cy .....	41 L. 10 s.
	aux Rassines pour les croisées cy .....	145 L.
	Étienne Marchand était fournisseur de bois de menuiserie, les Gatiens Jean et Renny étaient couvreurs en bardeaux et Biernais, maçon (note de l'auteur).	

## ILLUSTRATIONS

1. Photo aérienne.....	40
2. Texte de Mgr de Laval.....	41
3. Carte Laverdière .....	46
4. Position relative du portail et de l'École des arts et métiers .....	48
5. Transept nord.....	50
6. Plan général des fouilles.....	52
7. Transept sud, avant et après la restauration des murs.....	53
8. Fiches, clous, écusson, mentonnet.....	55
9. Pentures, poignées .....	57
10. Verrou, loquet, penture.....	58
11. Terrine .....	60
12. Chapelet .....	61
13. Épingles d'argent .....	62
14. L'église de Saint-Laurent, île d'Orléans.....	64

# **LA MAISON FORNEL**

PLACE ROYALE, QUÉBEC



## PRÉSENTATION

La monographie que l'on va lire est une remarquable contribution à l'histoire de notre établissement en Amérique. Sobre de style, sûre d'information, appuyée sur les sources les plus solides, élégante dans sa présentation, elle est écrite par un jeune dont le talent autorise les plus hauts espoirs. On veut l'en féliciter mais on veut davantage le remercier. Il a fait oeuvre utile. Il a surtout fait oeuvre d'amour.

Quand des mains fidèles restaurent une de nos vieilles maisons, elles lui rendent sa beauté, elles témoignent du goût du beau et du bien fait où nos pères excellaient, elles éclairent tous les alentours d'une lumière que peu de constructions modernes peuvent irradier. Mais dans sa beauté restituée l'édifice n'a pas un langage complet que tous peuvent entendre. Il lui manque encore la vie que les vieilles pierres ne retrouvent que lorsqu'elles peuvent dire qui les a agencées, qui s'en est abrité, à qui et à quoi elles ont servi, c'est-à-dire toute l'histoire humaine dont elles ont été les témoins en même temps que le cadre.

C'est cette vie, cette histoire qu'évoque d'un façon si vivante l'ouvrage de notre collaborateur, monsieur Michel Gaumond, pour la maison Fornel, cet extraordinaire bijou parmi tant d'autres qui parent notre basse-ville de Québec. Longtemps défigurée par de malheureuses additions, cette maison a retrouvé son beau visage d'autrefois par les soins de notre commission et grâce au sens de l'histoire du gouvernement de la province. Voici que le travail de monsieur Gaumond prouve à tous combien cette oeuvre était utile.

Combien d'entre nous passent distraitement chaque jour devant d'aussi authentiques témoin d'un passé révolu sans même se douter de ce que ce passé a contribué à ce que nous sommes, sans même penser que ces rues étroites et peut-être « malcommodes » aujourd'hui, ont été témoins, il y a cent-cinquante et deux cents ans, d'une activité sans laquelle rien n'est compréhensible de notre vie présente, si différente encore de la civilisation anglo-américaine qui nous entoure. Ces maisons, ces îlots de maisons préservées de la destruction, ces arrondissements restaurés ne sont pas le caprice de quelques esthètes amoureux de choses anciennes. C'est, bien plus, l'explication à nous-mêmes et aux autres de notre âme particulière, la raison en même temps que l'image des fidélités nécessaires.

C'est en pensant à tout cela qu'on doit espérer voir se continuer l'oeuvre de conservation et de restauration à laquelle on a voué notre commission et se multiplier les ouvrages du type que monsieur Gaumond livre aujourd'hui au public afin que les monuments arrachés aux coups du temps parlent enfin leur plein langage.

*Paul Gouin,*  
président de la Commission  
des Monuments historiques du Québec.

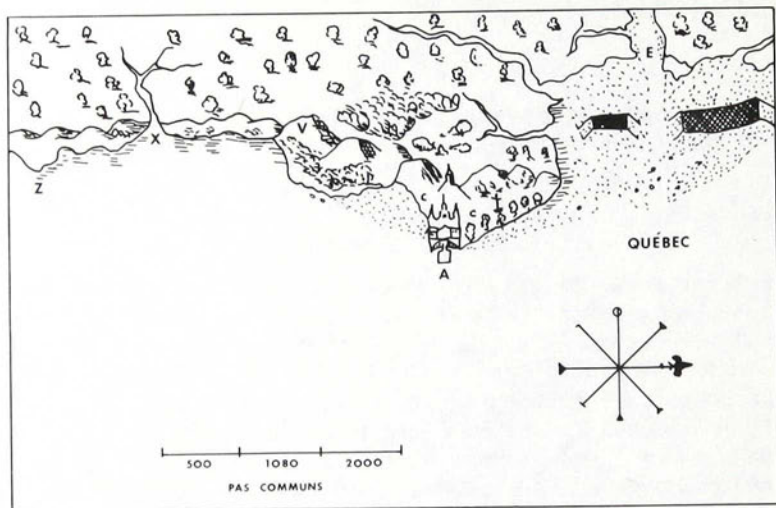
## AVANT-PROPOS

La place Royale et ses environs, à la basse-ville de Québec, constituent l'un des endroits le plus chargé d'histoire pour les Québécois.

Champlain avait choisi ce lieu en 1608 pour y construire son habitation et un fort. Peu à peu la place Royale est devenue le centre commercial le plus achalandé de la colonie au cours du XVII<sup>e</sup> siècle.

Puis, tout autour de cette place s'élevaient, tassées les unes contre les autres, les maisons des membres du Conseil Souverain, entre autres celles de Ruelle d'Auteuil, du Sieur Caihault de la Tesserie, du Sieur de Villeray et de Charles Denys de Vitré. Au siècle suivant ces maisons furent habitées par des marchands : François Hazeur, le Sieur Defoy, Jean-Louis Fornel et autres. Ces maisons étaient de belle architecture ; d'après le baron de LaHontan, qui séjourna à Québec à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, « les marchands demeurent à la Basse Ville où ils ont fait bâtir de très belles maisons » et au dire de l'intendant Champigny, François Hazeur « avait la plus belle. »

Au cours des travaux de restauration de l'une de ces maisons, en dégageant le solage de celle du Sieur Louis Rouer de Villeray on découvre des voûtes de pierre, en très bon état de conservation, dont la construction est attribuée à Jean-Louis Fornel.



## QUÉBEC EN 1613

*(Détail d'un dessin de Champlain)*

- A — Le lieu où l'habitation est bastie  
(L'église Notre-Dame des Victoires et la place Royale à la basse-ville de Québec occupent aujourd'hui l'emplacement de cette habitation.)
- C — Les jardinages
- E — Rivière où hiverna Jacques Cartier  
(C'est la rivière Saint-Charles.)
- V — La citadelle
- X — Ruisseau Saint-Denis
- Z — La pointe de Sillery

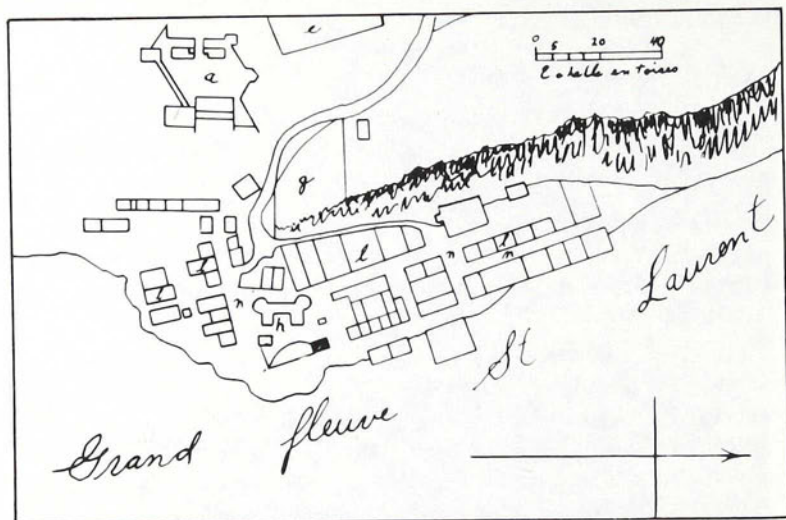
## LA POINTE DE QUÉBEC

À son arrivée à Québec, au printemps de 1608, Champlain remarqua que la pointe rocheuse qui s'avance légèrement dans le fleuve, au bas du cap, était l'endroit propice pour y construire sa demeure. Il abattit les noyers et les vignes et fit ériger, en plus de l'Habitation, un magasin où il mit ses vivres à couvert ; de plus, il fit ceindre les lieux de fossés surplombés de pièces d'artillerie. On peut lire dans ses notes de voyages de 1613 que de nombreux Indiens étaient « cabanés » autour du fort et qu'ils se livraient à la pêche à l'anguille.

« Autour du logement, y a des jardins qui sont très-bons, et une place du Côté du Septentrion qui a quelque cent ou six vingts pas de long 50 ou 60 de large. »

Tout autour de cette place, laissée libre pour les manoeuvres défensives, s'élevèrent, vers 1650, les maisons des particuliers. En effet, dès 1660, tous les terrains ou emplacements situés à proximité du magasin du Roy, l'ancien magasin de Champlain, avaient été concédés, et, les concessionnaires étant tenus de faire bâtir dans l'année une maison sur leur emplacement, on peut croire que, déjà à cette époque, la place de la basse-ville était entourée de maisons.

La carte de Jean Bourdon intitulée « Vrai plan du haut et du bas de Québec comme il est en l'an 1660 », indique, entre le Magasin du Roy et la grève, un rectangle d'environ 30 pieds de long sur vingt pieds de largeur : c'est la maison du Sieur de Villeray, comme d'autres documents le démontrent. L'un d'eux, daté de la même année, montre la basse-ville de Québec à vol d'oiseau et permet d'identifier également la maison de Villeray face à la place Royale, tout près du Magasin du Roy.



## QUÉBEC EN 1660

(Détail d'une carte de Jehan Bourdon)

A — Fort Saint-Louis

G — Cimetière

H — Magazin

L — Maisons des particuliers

N — Rues

■ — Maison de Louis Rouer de Villeray bâtie en 1658

## LA MAISON VILLERAY

Le plus ancien document relatif à la construction d'une maison à cet endroit est une concession du gouverneur d'Ailleboust, 20 mai 1656, à Louis Rouer de Villeray, lui donnant

« une place pour bâtir, située sur le quai de la basse ville de Québec, contenant 30 pieds sur un sens et 30 pieds sur l'autre ».

Ce terrain était borné à l'est par la grève et en partie au sud, par la cour du Magasin du Roy. En 1658, une autre concession ajoute à ce terrain, une largeur de deux pieds et demi.

Le Sieur de Villeray, arrivé à Québec peu de temps auparavant, semble avoir été secrétaire du gouverneur Lauzon, ce qui explique cette concession de terrain pour bâtir une maison, dans un endroit privilégié.

Le 9 février 1658, Villeray se marie et il se fait construire une maison sur son emplacement au cours du mois d'août de la même année. Le Papier Terrier de la compagnie des Indes occidentales donne une description de l'emplacement. On y lit :

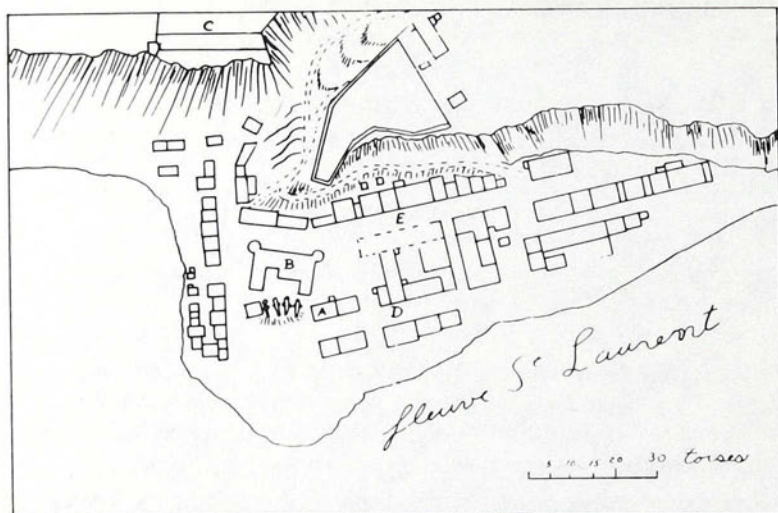
« Louis Rouer de Villeray . . . avoue tenir une place en la basse ville de Québec, contenant 32 $\frac{1}{2}$  pieds en un sens et 30 en l'autre, sur laquelle place, le sieur de Villeray a fait bâtir un corps de logis consistant en deux chambres basses et deux chambres hautes, cellier, cave et grenier, le surplus estant occupé par une petite cour ».

Une autre carte anonyme, dressée en 1670, donne plus de détails que la précédente : à l'arrière du Magasin du Roy, facilement reconnaissable par ses deux tourelles, on voit une batterie de quatre ou cinq canons, et, tout près, une maison d'environ 30 pieds de longueur sur 20 largeur, semblable à celle déjà indiquée sur la carte de 1660.

Le Sieur de Villeray loue cette maison le 14 janvier 1679 à un marchand du nom de Simon Mars et le bail mentionne entre autres choses :

« une maison, size à la Basse ville de Québec, faisant face sur la Place Publique, consistant en corps de logis, cave, cellier, cuisine, chambre basse à costé, chambre haute, cabinets, grenier, galetas et cour ».

Or, en 1679, le Sieur de Villeray n'habite plus sa petite maison de la basse-ville même si le bail de 1679 et celui de 1688 l'indiquent. Dans ce dernier bail, il est question d'une cour devant la maison dont la façade donnait sur la place Royale.



## QUÉBEC EN 1670

*(Détail d'une carte anonyme)*

- A — Maison du Sieur Villeray
- B — Magasin du Roy
- C — Fort Saint-Louis
- D — Rue Saint-Pierre
- E — Rue Notre-Dame

Par la suite le Sieur de Villeray se fit construire une grande maison sur la Grande-Allée à l'endroit où se dresse aujourd'hui la salle d'exercices militaires.

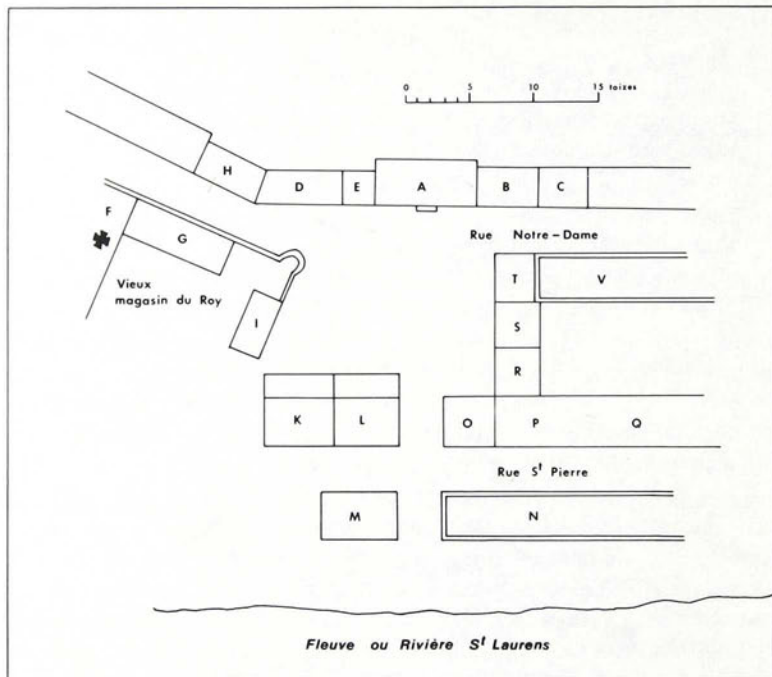
En août 1682 un incendie détruisit toutes les maisons de la basse-ville sauf celle de Charles Aubert de la Chenay, rue Saint-Pierre. À l'automne de la même année, le Sieur de Villeray décide de rebâtir la sienne. Nous avons trouvé dans les documents notariés de l'époque, le contrat de maçonnerie pour

« bastir et rétablir sa maison en la basse-ville et de son côté, le charpentier s'engage à faire et parfaire la charpente de la maison, contenant 20 pieds de large de dehors en dehors et 33 pieds ou environ de large ».

Un marché entre le sieur de Villeray et Nicolas Vériéul, du 6 mars 1683, précise que la maçonnerie de la maison sera rétablie avec de la « pierre de Sillery ». Cette pierre est connue localement comme étant un grès très dur d'une couleur variant du brun au vert et utilisé par les ingénieurs royaux en 1820 pour construire les murs de la ville.

Le contrat de charpenterie de 1682 est le premier document à donner les véritables dimensions de la maison Villeray ; le texte précise que la maison est rétablie, que la structure de pierre n'est pas changée et que le quadrilatère visible sur les cartes de 1660 et 1670 est bien celui de cette maison. La carte de Robert de Villeneuve, en 1685, confirme d'ailleurs ces explications, en indiquant une petite maison entre la rue Saint-Pierre et la place Royale et un espace de terrain qui est la cour de la maison.

Le Sieur Louis Rouer de Villeray meurt à Québec le 6 décembre 1700 dans sa maison de la Grande-Allée, en léguant la maison de la place Royale à son fils Louis Rouer d'Artigny. Le 23 mars 1713, d'Artigny vend cette maison à Jean Fornel qui y était locataire depuis un an.



## LA PLACE ROYALE DE QUÉBEC EN 1685 (Robert de Villeneuve)

- |   |   |
|---|---|
| A — Maison de M. Hazeur                                 | K — Maison de M. de Villaray                |
| B — Emplacement de M <sup>e</sup> Pierre Soumande       | L — Maison de M <sup>e</sup> de La Tesserie |
| C — Maison du S <sup>r</sup> de la Noraye               | M — M <sup>r</sup> Guyon                    |
| D — Maison du S <sup>r</sup> Pinquet des Hormeaux       | N — M <sup>r</sup> Le Bat                   |
| E — Emplacement aux Héritiers Wallon                    | O — Maison de M. Rageot                     |
| F — Place où l'on propose de bâtir une chapelle en 1696 | P — Brûlée                                  |
| G — Place pour le presbytère                            | Q — } M. Noland                             |
| H — Maison de Robert Paré                               | R — }                                       |
| I — Maison de M. Marquis marchand de vin                | S — M. Picart                               |
|   | T — Place à bâtir à M <sup>r</sup> Talon    |
|   | V — Maison brûlée à M <sup>r</sup> Talon    |

## LA MAISON FORNEL

Jean Fornel n'a pas laissé le renom d'un grand commerçant, éclipsé, semble-t-il, par celui de son fils Jean-Louis qu'on a surnommé le Découvreur.

Cependant, il laisse à sa mort plus de 10,000 livres d'immeubles et pour 4,887 livres de marchandises, ce qui équivaut de nos jours à environ \$12,000. Dans son magasin de la basse-ville on trouvait des « toiles, des couvertes, des souliers, des gants, de peignes, des couteaux, des clous, des plombs de chasse, etc. » Il laissait de plus, « 1,300 livres pour l'ouverture de la chapelle Saint-Geneviève le printemps prochain ». Cette chapelle est celle de l'église Notre-Dame des Victoires située à deux pas de la maison Fornel

Ce testament, daté du 26 août 1723, précise que le testateur

« veut et entend que la maison où il demeure présentement, demeure et appartienne en propre à Jean-Louis Fornel, son fils cadet... pour luy faciliter son établissement ».

« Pour luy faciliter son établissement » ? Sûrement ! Peu après, le 31 décembre de la même année, Jean-Louis se marie avec Marie-Anne, fille de Maître Barbel, notaire royal.

À l'inventaire des biens de Jean Fornel, son père, on note que la maison et le terrain de la place Royale valent 7,223 livres, ce qui facilita sans aucun doute son « établissement » tant au point de vue social que commercial.

En effet, Jean-Louis Fornel allait devenir l'un des principaux négociants de la ville de Québec. En 1737, il forme avec Charles Bazire, une société pour exploiter une concession qu'il possédait sur la côte du Labrador. Peu de temps après, Bazire se désiste et Fornel seul exploite son territoire par la pêche à la morue et la chasse au loup-marin. En 1741, Jean-Louis Fornel reçut de Hocquart et Beauharnois deux lieues et trois quarts de terrain sur trois lieues situé à l'arrière de la seigneurie de Neuville. Cette concession se dénomma seigneurie de « Bourg Louis. »

Non satisfait de ces propriétés et de son titre de seigneur, Fornel quitte Québec au printemps de 1743 et explore « La Coste des Eskimaux ». Il se rend ensuite à la baie des Châteaux dans le détroit de Belle Isle, loue une goélette et découvre 60 lieues de côte en notant les endroits intéressants

et propices à la traite des pelleteries et à la pêche. L'année suivante il envoie au gouverneur un placet intitulé « Relation de la découverte qu'a faite le sieur Louis Fornel, en 1743 de la Baie des Eskimaux, nommée par les Sauvages Kessessakiou ». C'est la raison pour laquelle les historiens le surnommèrent le Découvreur, pour le distinguer de son père.

Mais Jean-Louis Fornel ne put jouir longtemps de ses découvertes car il mourut à Québec le 30 mai 1745, à l'âge de 47 ans. Sa veuve continua ses entreprises et, en 1749, elle se fit concéder la baie des Eskimaux (rivière Hamilton), explorée par son mari. La même année, la veuve Fornel proposa à l'intendant Bigot de prendre à son compte la régie de la ferme de Tadoussac pour la somme de 7,000 livres par année. Ce fait dénote à lui seul le sens inné des affaires de la veuve Fornel.

Non contente de ces entreprises, pourtant suffisantes pour tout commerçant de l'époque, elle se lance dans la fabrication de « potteries » sur sa ferme nommée la Briquetterie située à l'embouchure de la rivière Saint-Charles et engage en 1752, l'artisan François Jacquet à qui elle confie la fabrication de plats, d'assiettes et de terrines.

En 1765, à la demande de la veuve Fornel, on procède à l'inventaire de ses biens. Le document de 45 pages révèle le confort, l'aisance et l'habileté d'une des grandes femmes d'affaires du régime français. Il y est fait mention de verres de cristal, d'assiettes de fayence de Rouen, de tasses de porcelaine, de carafes, de flambeaux de cuivre argenté, de tapisseries de Bergame ; les marchandises du magasin sont par centaines : ruban, galon, peignes, carafes, terrines de terre, boutons, aiguilles, boucles, bagues, couteaux, etc. L'argenterie, composée de huilliers, cuillères, fourchettes, gobelets, s'élève à la somme de 1,105 livres (ca \$1,000).

De 1723 à 1765, Jean-Louis Fornel et sa femme avaient complètement changé l'aspect de leur maison de la place Royale.

Rappelons que le 3 novembre 1723, après le décès de Jean Fornel, on dressa l'inventaire de ses biens et l'architecte Jean Maillou (dont la maison est maintenant restaurée) mesura à titre d'expert, la propriété de Fornel sur la place Royale :

« j'ay mesuré le logis qui est sur la Place et, le terrain sur quoy il est bastie et la court contient en superficie trente et une toize et cart . . . le logis qui est sur le dit terrain, il a de long cinq toizes deux pieds . . . il y a trois cheminées et a de large de dedans en dedans trois toizes : il a trois estages de haut du cautté de la rue Saint-Pierre et deux du cautté de la Place. »

Ainsi, jusqu'à cette date, la maison n'occupait pas encore toute la superficie de la concession originale de 1656. Cependant, un procès-verbal des grands voyers du 12 juillet 1724, révèle que Jean-Louis Fornel, le Découvreur, à l'intention de

« bâtir le terrain à lui appartenant au devant de la maison size rue Saint-Pierre du côté de la Place de cette basse-ville de Québec ».

Jean-Louis Fornel venait de prendre femme et il avait besoin d'une plus vaste maison, semble-t-il. Ces agrandissements ne lui suffirent pas, car en 1735, il demande la permission de faire construire à grands frais des voûtes sous le marché de la basse-ville, c'est-à-dire sous la place Royale. Ces voûtes devaient être

« recouvertes d'au moins deux pieds de terre pour être en état de supporter la pesanteur des Harnois et artillerie qui pourront passer dessus. »

Cette maison fut éventrée et incendiée durant le siège de Québec par l'armée du général Wolfe, en 1759. Un dessin de Richard Short, en 1759, montre toutes les maisons de la place Royale, éventrées par les pots-à-feu qui tombèrent sur la basse-ville de Québec, dans la nuit du 8 au 9 août. Ce dessin indique cependant trois étages à la maison Fornel du côté de la place Royale alors que d'autres documents n'en montrent que deux par exemple la maquette de l'ingénieur Duberger, qui date du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il semble que le dessin de Short n'est pas tout à fait exact, puisque en 1765, l'inventaire des biens de la veuve Fornel révèle qu'elle possède

« un emplacement et maison size et scituée en la ville de Québec à deux étages en pierre du côté de la Place du Marché et à trois étages du côté de la rue Saint-Pierre ».

Le Papier Terrier de Québec, de l'année 1802, dit que sur l'emplacement se trouve

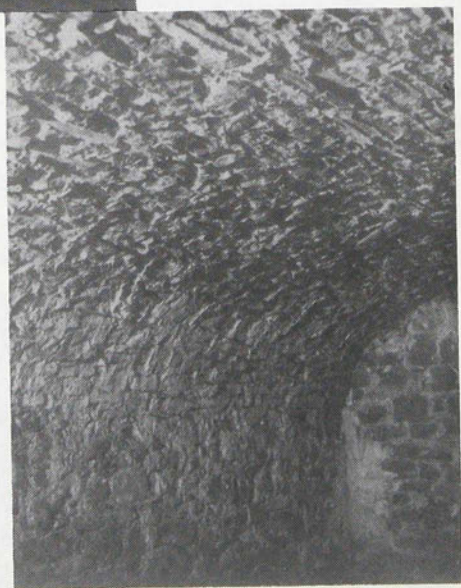
« une maison construite en pierre à deux étages, un cellier au dessous, grenier par dessus et deux voûtes qui vont sous la Place du Marché de la Basse Ville, un puits, des latrines . . . »

Ainsi on peut se fier davantage à la maquette Duberger qu'au dessin de Short qui, d'ailleurs, donne à la place Royale une tout autre description que celle qu'elle a en réalité.

En 1794, la maison passait par voie de succession à Marie-Françoise Fornel et à son mari, maître Alexandre Dumas. Trois ans plus tard, celui-ci cédait la propriété à Juste Montjon et ses héritiers aliénaient leurs droits le 22 janvier 1820 en faveur d'Augustin Amiot. Dans ce contrat de vente



I. Passage cintré pour  
communiquer de la  
première à la deuxième  
voûte.



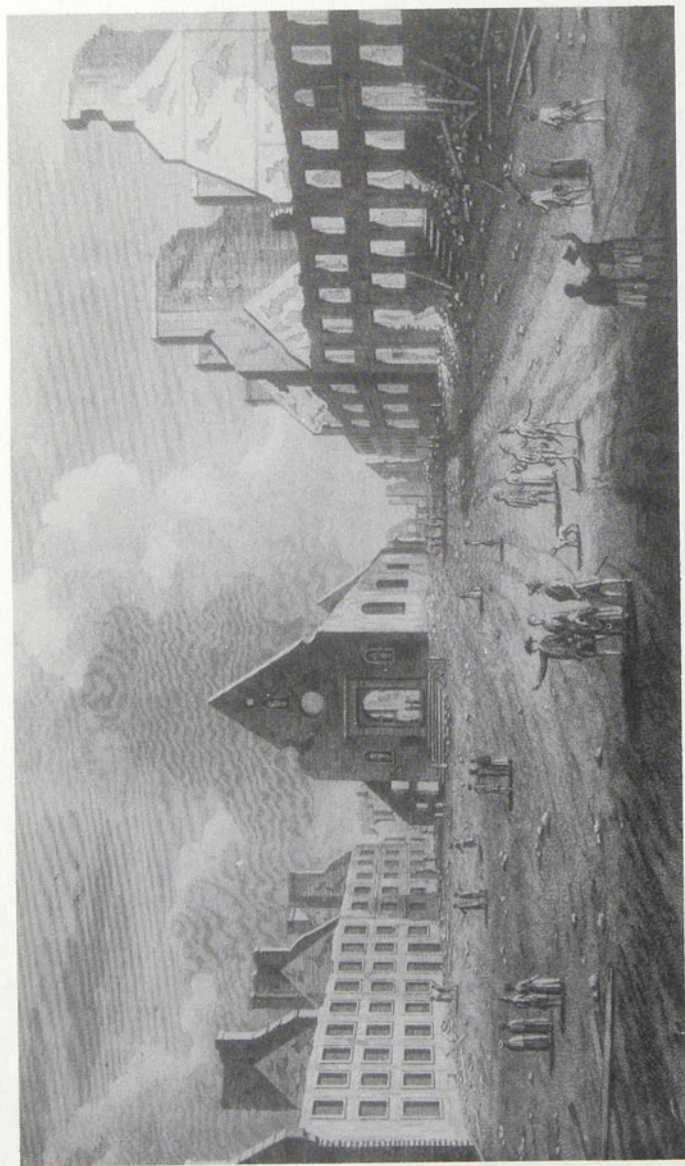
II Première voûte  
sous la place Royale

devant le notaire J. Bélanger, la description de la maison est celle que donne le Papier Terrier, en 1802.

En décembre 1857, cette maison de pierre a conservé le même aspect, et, il en sera ainsi, en 1897, quand Victor Lemieux l'achètera de la succession Hardy. Au cours des années suivantes, Lemieux remplace les murs de pierre par des murs de brique et rehausse la maison d'un étage. Au contrat de vente de 1905, il est dit que

« sur l'emplacement est érigée une maison en brique à quatre étages avec cave, voûte sous la dite maison et deux autres voûtes à l'épreuve du feu qui se trouvent sous le Marché ».

Cette maison de brique, incendiée en 1960 et démolie partiellement, est remplacée par celle que nous pouvons voir aujourd'hui et dont le cachet architectural, tant par ses proportions équilibrées que par la recherche des détails authentiques, nous reporte au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.



II. La place Royale à la basse-ville de Québec après le bombardement de 1759-60. D'après Richard Short. La maison Fornel est la deuxième à gauche.

## LES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

Lors de la restauration de la maison Fornel, la Commission des Monuments historiques du Québec, présentant que l'endroit pouvait contenir des structures de pierres datant du régime français, suggéra au Service d'archéologie d'entreprendre des fouilles. Ces recherches ont mis à jour des traces d'occupation remontant au début de la période coloniale française et même à l'époque de l'occupation des lieux par les Indiens. On recueillit deux fragments de couteaux en silex et un morceau de poterie indienne dans un coin de la cave de la maison Villeray.

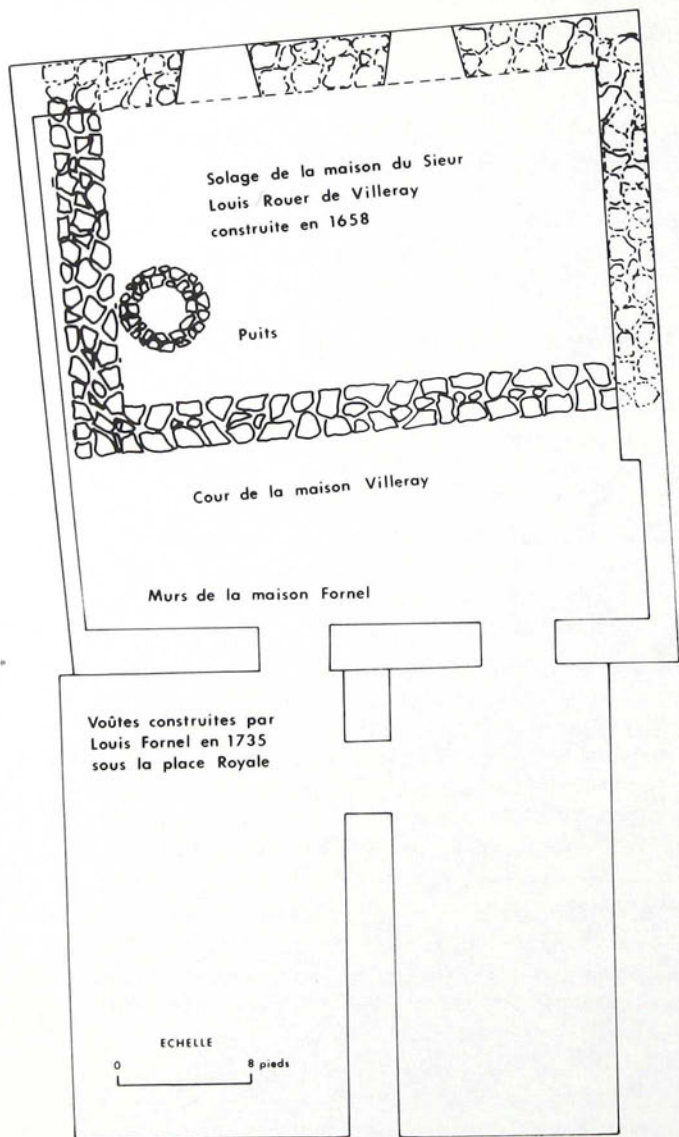
Un rectangle de maçonnerie, mesurant 22 pieds 7 pouces sur 33 pieds 11 pouces fut dégagé dans la cave : les mesures précédentes, converties en mesures française du XVII<sup>e</sup> siècle, concordent parfaitement avec la description de la maison du Sieur de Villeray donnée dans le contrat de charpente du 22 décembre 1682, cité précédemment.

Cette structure occupe environ les deux tiers du terrain concédé à Villeray en 1656. On suppose que l'autre tiers est la petite cour sur le devant de la maison, dont le Papier Terrier fait mention en 1668 et qu'on retrouve sur la carte de Villeneuve en 1685.

À l'intérieur de cette maçonnerie on mit à jour un plancher d'épinette supporté par d'énormes poutres de bois longues de 18 pieds et larges d'un pied en moyenne (photo III). Ce plancher était recouvert d'une couche de sable, elle-même enfouie sous des débris ménagers de toute sorte : bois, cendre, porcelaine, pipes de plâtre (photos IV et V), briques datant d'une période s'étendant de 1820 à 1900. La couche de sable renfermait un petit boulet de canon de 3 livres. C'est le seul objet qu'on y a trouvé.

Sous le plancher, dans le coin nord-ouest de la maison Villeray, on découvrit la margelle d'un puits en pierres qui avait été intentionnellement comblé. Le premier document qui mentionne ce puits est le Papier Terrier de Québec en 1802. Étant donné que les inventaires de 1723 et 1765 ne décrivent pas ce puits, alors qu'on le faisait habituellement quand une telle commodité existait, on peut supposer qu'il fut creusé entre 1765 et 1802, d'autant plus qu'aucune relique du régime français n'a été trouvée en évidant ce puits.

Le vide compris entre les poutres supportant le plancher, était rempli de sable, de tuileaux, de fragments de porcelaine, de bouteilles de vin, de



Maçonnerie dégagée au cours des fouilles exécutées en 1961-62.

cruches en grès et au milieu de ces débris une assiette en terre cuite et une chantepleure en cuivre (photos X et XIIa). Cette couche contenait aussi quelques verres de différentes couleurs.

Une découverte des plus intéressantes est sûrement celle de dizaines de plats ou terrines de terre cuite ayant tous la même couleur et la même forme et d'une capacité d'une pinte environ. Le vernis qui les recouvre est à base de plomb (photo VII).

En se référant au contrat d'engagement du potier François Jacques par la veuve Fornel en 1752, on remarque que la grandeur des pots qu'elle veut lui faire fabriquer correspond à celle des plats découverts au cours des fouilles. Il est permis de supposer que ceux-ci viennent de la boutique de la veuve Fornel située à la rivière Saint-Charles.

La forme des objets trouvés dans cette couche de débris sous le plancher, nous permet de les dater de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

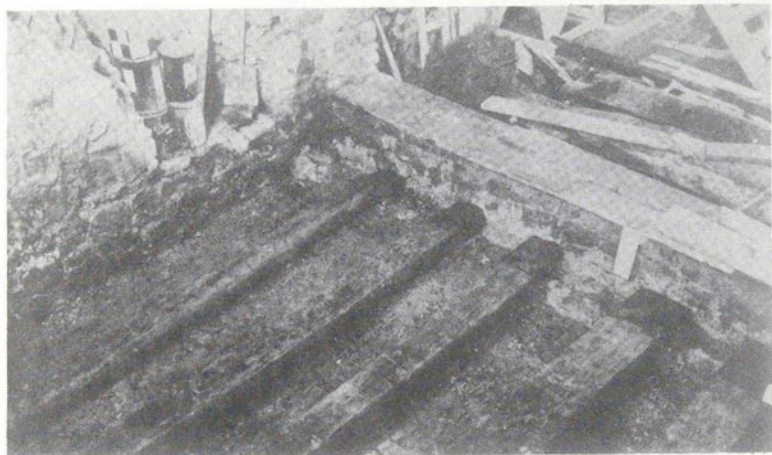
De la première maison de Villeray, bâtie en 1658, il reste le solage et un pan de mur, du côté sud. De la maison de Fornel, il reste les murs actuels, les deux ouvertures des voûtes et les murs mitoyens nord et sud. Dans le mur du côté de la place Royale, au milieu de la maçonnerie on a découvert une autre chantepleure en cuivre semblable à celle qu'on a trouvée à l'intérieur du solage de la maison Villeray. Comme le mur a été construit en 1735, on peut croire que ces deux objets sont de date antérieure.

## Les voûtes

Lors de la restauration de la maison, les deux voûtes, aménagées sous la place Royale, furent également fouillées (photos I et II). On découvrit deux planchers de bois pourri, séparés par une couche de débris de toutes sortes. Au-dessus des planchers, on recueillit des fragments d'un gros plat de porcelaine, des tessons de bouteilles, des pipes de kaolin, une vingtaine de chantepleures en cuivre et quelques pièces de monnaie dont les millésimes s'échelonnent de 1857 à 1882.

Quelques-unes de ces pipes de Kaolin (photo XIII) portent le nom du fabricant, tel que William Bell qui avait une boutique de poterie vers 1840 à Québec.

Si l'on tient compte du nombre des robinets de cuivre et des bouteilles de vin trouvés dans les voûtes (plus de 200), on peut croire que ces dernières servaient surtout de celliers.



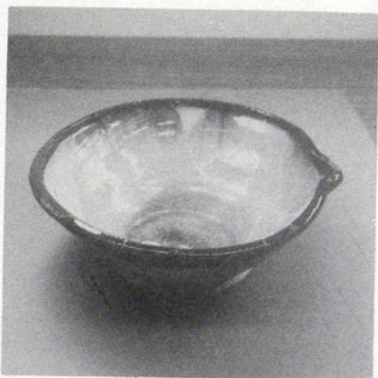
III. Maçonnerie et poutres supportant le plancher de la cave de la Maison Villera.



IV. Assiette Davenport — 1850. Restaurée. Diamètre 21 cms.

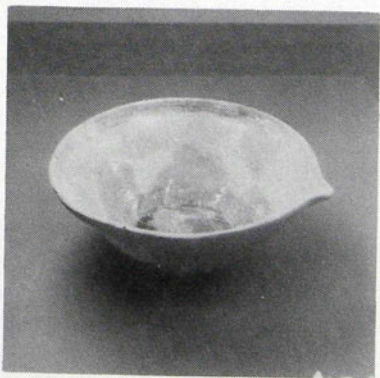


V. Encriers du XIX<sup>e</sup> siècle en grès. Celui de gauche contient encore de l'encre. Hauteur 12 cms.



VI. Terrine tournée à Québec par François Jacquet vers 1755. Restaurée. Hauteur 10 cms.

VIII. Verres faits à la main vers 1850. Hauteur 6.5 cms.



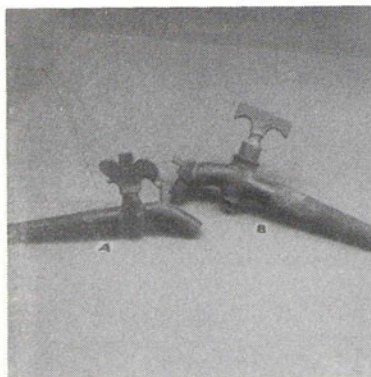
VII. Terrine tournée à Québec par François Jacquet à glaçure de plomb. Restaurée. Hauteur 8 cms.

IX. Terrine du XVII<sup>e</sup> siècle fabriquée à Québec. Restaurée. Hauteur 9 cms.



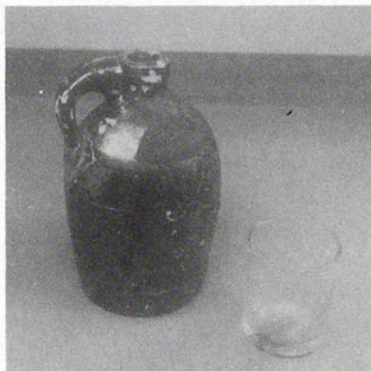


X. Assiette en terre cuite à glaçure de plomb, du XVII<sup>e</sup> siècle. Restaurée. Diamètre 22 cms.

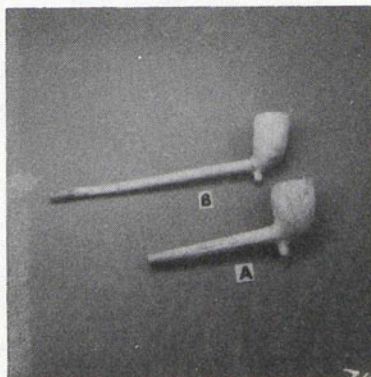


XI. Cruche en terre rouge et verre du XIX<sup>e</sup> siècle. Hauteur 18 cms.

XII. a) Chantepleure en cuivre du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, fabriquée à la main. Longueur 15 cms ; b) Chantepleure en cuivre coulé du XIX<sup>e</sup> siècle. Longueur 17 cms.



XIII. a) Pipe de kaolin fabriquée à Glasgow, par Murray vers 1840. Longueur 19 cms ; b) Pipe de kaolin fabriquée à Québec par McDougall. Longueur 12 cms.



Les fouilles de la maison Fornel ont permis de dégager l'un des plus anciens solages de maison de la ville de Québec, et le Service d'archéologie ainsi que la Commission des Monuments historiques sont fiers d'offrir à la curiosité et à l'admiration du public ces témoins modestes d'une période révolue.

## NOTICE BIOGRAPHIQUE

### DE MAÎTRE LOUIS ROUER, SIEUR DE VILLERAY 1629-1700

Le Sieur de Villeray naquit, en 1629, du mariage de « Jacques Rouer de Villeray, valet de chambre de la reine, et de Marie Perthuis de la ville d'Amboise, en Touraine ». La famille Rouer de Villeray était de la noblesse et portait « D'Azur, au chevron d'or accompagné de trois heaumes de profil et d'argent » (*armes en quatrième page de la couverture*).

Il arriva au Canada en 1650 et devint secrétaire du gouverneur Lauzon. Le 9 février 1658 il épousa, à Québec, Catherine Sevestre et succéda à son beau-père, Charles Sevestre, au magasin des Cent-Associés.

Le 18 septembre 1663, il est nommé premier conseiller au Conseil souverain, charge qu'il occupera jusqu'à sa mort malgré les destitutions momentanées du comte de Frontenac.

Il meurt à Québec le 6 décembre 1700, et il est inhumé dans la cathédrale.

Paris  
Bureau de  
L'Armorial  
Général  
folio 298  
N° 480-481



#### PAR ORDONNANCE RENDUE

le 3<sup>e</sup> du mois de Janvier de l'an 1698 . par  
M<sup>rs</sup> les Commissaires Généraux du Conseil  
dépûtés sur le fait des Armoiries.

Celles de René de Rouer, Chevalier Seigneur  
de Villeray, guidon des gens d'armes d'Orléans,  
Chevalier de Saint Lazare et Catherine Aubry  
son épouse.

Telles qu'elles sont ici peintes & figurées, après avoir été  
reçûes, ont été enrégistrées à l'Armorial Général, dans le Ré-  
gistre cotté Paris I, en conséquence du payement des droits  
reglés par les Tarif & Arrest du Conseil, du 21 novembre  
de l'an 1696. en foi dequoy, se font Brevés a été délivré  
par Nous CHARLES D'HOZIER, Conseiller du ROI, &  
Garde de l'Armorial Général de France, &c. A Paris le  
11<sup>e</sup> du mois de Mars de l'an 1698.

*CH. HOZIER*

## LISTE DES 15 PROPRIÉTAIRES SUCCESSIFS DE LA MAISON FORNEL

Louis Rouer de Villeray	1656-1700
Louis Rouer d'Artigny	1700-1713
Jean Fornel	1713-1724
Louis Fornel et sa femme, veuve	1724-1794
Alexandre Dumas	1794-1796
Juste Montjon	1796-1820
Augustin Amiot	1820-1857
Thimoté-Hector Hardy et sa succession	1857-1897
Victor Lemieux	1897-1905
Jos.-H Jacques	1905-1909
J.-X.-A. Bernard	1909-1911
Ville de Québec	1911-1942
Max. Foster	1942-1952
Eddy Sacks	1952-1960
Commission des Monuments historiques	1960-

## BIBLIOGRAPHIE

1. *Voyages de Champlain*  
(Édition Laverdière, 1870).
2. Les environs de Québec en 1613  
(Carte de Champlain).
3. Description de la plateforme et magasin de Québec  
(Carte de Jean Bourdon, ca 1635).
4. 20 mai 1656 :  
Concession de 30 X 30 pieds à Louis de Villera y par Lauson  
(Papier Terrier de la compagnie des Indes occidentales).
5. 14 juin 1658 :  
Concession de 2 1/2 X 3 — pieds au bout de l'emplacement du Sieur de Villera y par d'Ailleboust  
(Papier Terrier de la compagnie des Indes occidentales).
6. 5 septembre 1658 :  
Lettre du gouverneur d'Argenson à Morangé  
(Archives du Canada. Correspondance générale, vol. I).
7. 1660 :  
Plan du haut et du bas de Québec en 1660  
(Archives du séminaire de Québec).
8. 13 décembre 1667 :  
Déclaration des titres de propriétés de Maistre Louis Rouer de Villera y  
(Papier Terrier de la compagnie des Indes occidentales).
9. 1670 :  
La ville de Québec en 1670  
(Archives du séminaire de Québec).
10. 14 janvier 1679 :  
Bail à loyer du Sieur de Villera y à Simon Mars  
(Romain Becquet, N.R.).
11. 18 octobre 1682 :  
Marché de maçonnerie entre Maurice Arrivé, Joseph Bonneau dit la Bécasse et le Sieur de Villera y  
(Gilles Rageot, N.R.).

12. 22 décembre 1682 :  
Marché entre le Sieur de Villeray et René Renault  
(Gilles Rageot, N.R.).
- 12bis. La place Royale de Québec en 1685  
(Villeneuve).
13. 6 juillet 1688 :  
Bail de maison par M. de Villeray à Simon Mars  
(Genaple, N.R.).
14. 29 octobre 1688 :  
Bail de maison de M. de Villeray au Sieur Rivière  
(Genaple, N.R.).
- 14bis 29 octobre 1704 :  
Bail à loyer de M. D'Artigny et Madame de Villeray au Sieur de la  
Grange  
(Chambalon, N.R.).
15. 23 mars 1713 :  
Contrat de vente du Sieur Rouer d'Artigny à Jean Fournel  
(Lacetière, N.R.).
16. 26 août 1723 :  
Testament de Jean Fornel  
(Jacques Barbel, N.R.).
17. 3 novembre 1723 :  
Inventaire de Jean Fornel  
(Jacques Barbel, N.R.).
18. 12 juillet 1723 :  
Plan de la basse-ville de Québec, alignement pour le Sieur Fournel  
(Procès-verbaux des grands voyers, voirie de Québec).
- 18bis. Papier Terrier, Québec, 12 février 1743.
19. 31 mai 1752 :  
Marché entre la veuve Fornel et François Jacques  
(Dulaurent, notaire).
20. 7 avril 1754 :  
Alignement à Madame Fournel sur le marché de la basse-ville et rue  
Saint-Pierre  
(Procès-verbaux des grands voyers, voirie de Québec).

21. 10 mai 1765 :  
Inventaire fait à la requête de Dame Marie Barbel, veuve de feu Louis Fornel  
(Jean-Claude Louet, N.R.).
- 21 *bis*. 1<sup>er</sup> mars 1794 :  
Adjudication de l'emplacement des héritiers Fornel  
(Deschenaux, N.P.).
22. 23 février 1796 :  
Vente par Alexandre Dumas à Juste Montjon  
(J.-H. Planté, N.R.).
23. 17 juillet 1802 :  
Déclaration des censitaires du Roy  
(Papier Terrier, Québec, 53<sup>e</sup> déclaration).
24. 14 juin 1803 :  
Accord entre Louise Vocelle, veuve Montjon et François Langlois  
(Laforce, N.P., n° 393).
25. 22 janvier 1820 :  
Vente par les héritiers Montjon à Augustin Amiot  
(J. Bélanger, N.P., n° 8075).
26. 17 décembre 1857 :  
Vente par A. Amiot à T.-H. Hardy  
(J. Bélanger, N.P., n° 1288).

## TABLE DES MATIÈRES

Présentation .....	3
RELATION DES FOUILLES FAITES AU COLLÈGE DES JÉSUITES ..	5
Références et notes .....	38
LA PREMIÈRE ÉGLISE DE SAINT-JOACHIM .....	41
Préface .....	41
Introduction.....	43
Annexe I.....	66
Annexe II.....	67
Liste des illustrations.....	68
LA MAISON FORNEL .....	69
Présentation .....	71
Avant-propos .....	73
La pointe de Québec .....	75
La maison Villeray.....	77
La maison Fornel .....	81
Les recherches archéologiques .....	87
Notice biographique de Maître Louis Rouer, Sieur de Villeray, 1629-1700 .....	94
Liste des propriétaires successifs de la maison Fornel.....	95
Bibliographie.....	96



## COLLECTION CIVILISATION DU QUÉBEC

### Série ARCHITECTURE

- Maisons et églises du Québec  
(XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles) Hélène Bédard
- Les églises de Charlesbourg Luc Noppen et John R. Porter
- La fin d'une époque Luc Noppen, Claude Thibault et  
Jos.-P. Ouellet, architecte Pierre Filteau
- Comment restaurer une maison  
traditionnelle Georges Léonidoff, Vianney Guindon  
et Paul Gagnon
- Notre-Dame-des-Victoires à la  
Place Royale de Québec Luc Noppen

### Série ARTS ET MÉTIERS

- La poterie de Cap-Rouge Michel Gaumond  
Jean-Baptiste Roy-Audy Michel Cauchon
- Les tabernacles anciens du Québec  
(des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles) Raymonde Gauthier
- Premiers peintres François-Marc Gagnon et  
de la Nouvelle-France, tome I Nicole Cloutier
- Premiers peintres de la Nouvelle-France, tome II François-Marc Gagnon
- Discipline de Saint Crépin
- René Simard, artisan-cordonnier Yvan Chouinard
- Les Armuriers de la Nouvelle-France Russel Bouchard

### Série CULTURES AMÉRINDIENNES

- Carcajou et le sens du monde  
(récits montagnais-naskapi) Rémi Savard
- Tshakapesh (récits montagnais-naskapi) Madeleine Lefebvre
- Ma femme, ma hache et  
mon couteau croche Normand Clermont
- Chroniques de chasse  
d'un Montagnais de Mingan Serge Bouchard  
(Mathieu Mestokosho)

### Série PLACE ROYALE

- La Place Royale, ses maisons, ses habitants Michel Gaumond  
Place Royale, Its Houses and Their Occupants Michel Gaumond
- À la découverte du passé  
(fouilles à la Place Royale) Michel Lafrenière et  
François Gagnon
- La Batterie Royale François Picard

Série HISTOIRE

Le siège de Québec (1759)  
par trois témoins

Jean-Claude Hébert

The Siege of Québec in 1759  
Three Eye-witness Accounts  
(Version anglaise du précédent)

Jean-Claude Hébert

L'invasion du Canada  
par les Bastonnais  
(Journal de M. Sanguinet)

Richard Ouellet et  
Jean-Pierre Therrien











MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES



000 467 115

ISBN 0-7754-3036-6

*Armes de la famille  
Rouer de Villeray*

« D'azur, au chevron d'or,  
accompagné de trois heaumes  
de profil et d'argent. »

